



**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU**  
**Faculté des sciences économiques, sciences de gestion et des sciences**  
**Commerciales**

Département des sciences commerciales

**Mémoire de fin de cycle**

En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales

Spécialité : finance et commerce international

**Thème :**

**Les procédures de dédouanement des  
marchandises à l'importation**

**Dirigé par :**

Mr. AKKOUL Jugurta

**Présenté par :**

- ALICHE Djouher
- AKLI Ourdia

**Devant les membres du jury :**

- M.OUALIKENE Selim, Professeur, président, UMMTO ;
- M. AKKOUL Jugurta, Maître de conférences classe B, Rapporteur, UMMTO ;
- Mme. DJELLOUT Fatima, Maître assistante classe A, Examinatrice, UMMTO.

Promotion : 2021/2022

## REMERCIEMENT

*Avant tout, nous remercions le bon dieu le tout puissant de nous avoir donné le courage, et la patience pour terminer ce travail.*

*Nous tenons a remercier notre promoteur Mr **ARKOUL MOURTA**, pour ces précieux conseils et orientations a l'élaboration de ce travail et Mr **OUALTKANE SELIM**. Notre chef de spécialité qui nous a entretenus durant les deux années de master. Avec beaucoup de connaissances et de savoir.*

*Nous tenant aussi a remercier les membres de jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail.*

*Enfin, nous remercions toutes personnes ayons contribué, de près ou de loin, a la réalisation de ce mémoire.*

## *Dédicace*

*C'est avec une profonde gratitude et sincère mots que je dédie ce modeste travail avant tout à mes chères parents la raison de ma réussite et mon courage.*

*Zui ont sacrifié leur vie pour ma réussite et pour arrivée là, éclairé mon chemin par leurs conseils judicieux.*

*J'espère qu'un jour je vais leurs rendre un peu de ce qu'ils ont fait pour moi, que dieu leur prête bonheur et longue vie.*

*A ma famille, mes chères amis et tous nous enseignants de l'école primaire jusqu'à l'université.*

*Et à tous ce qui nous sont chères.*

*Djouher ; Ourdia*

*Liste des  
tableaux et figures*

## Liste des tableaux et figures,

---

### Liste des tableaux

<b>Tableau 01</b> : guide d'entretien (questionnaire) .....	<b>59</b>
<b>Tableau 02</b> : la différence entre le fonctionnement et la revente en éta .....	<b>65</b>

## Liste des tableaux et figures,

---

### Liste des figures

<b>Schéma 01</b> : les intervenants au crédit documentaire .....	<b>46</b>
<b>Figure 01</b> : organigramme du groupe HAJEB .....	<b>52</b>
<b>Figure 02</b> : organigramme de la SARL RIVE SUD CONDI .....	<b>55</b>
<b>Figure 03</b> : organigramme de la SARL BLANCO IMPEX .....	<b>57</b>
<b>Figure 04</b> : organigramme de l'EURL KIA HAJEB AUTO .....	<b>58</b>

*Liste des  
abréviations*

## Liste des abréviations

---

**TVA** : taxe sur la valeur ajoutée

**TPP** : taxe sur les produits pétroliers

**FAP/SAUF** : franc d'avaries particulières

**CRD** : centre régionale de dédouanement

**PIB** : produit intérieur brut

**CATT** : accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

**OMC** : organisation mondiale du commerce

**FMI** : fond monétaire international

**FMN** : firmes multinationales

**CCI** : chambre de commerce internationale

**CNUCED** : conférence des nations unies pour le commerce et le développement

**ALGEX** : agence nationale de promotion du commerce extérieur

**CAGEX** : compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations

**CACI** : chambre algérienne du commerce et d'industrie

**ANEXAL** : association nationale d'exportation

**OFALAC** : office algérienne d'actions commerciales

**ORD** : organe de règlement des différends

**CNUDCI** : commission des nations unies sur le commerce international

**OCDE** : organisation pour la coopération économique et développement

**OMD** : organisation mondiale des douanes

**PAS** : programme d'ajustement structurel

**BM** : banque mondiale

**BIRD** : banque international pour la reconstruction et le développement

**IDA** : association internationale de développement

**SFI** : association financière internationale

**MIGA** : agence multilatérale de garantie des investissements

## Liste des abréviations

---

**CRD** : centre international de règlement de différends internationaux

**COFACE** : compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur

**CREDOC** : crédit documentaire

**FOB** : free on board

**CFR** : cost and freight

**DCP** : direction du commerce d'Alger

**D10** : document de déclaration en douane

# *Sommaire*

# Sommaire

---

## Introduction générale

### Chapitre I : le dédouanement de marchandise

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
Section 01 : présentation de la douane .....	7
Section 02 : la démarche d'une opération d'importation .....	10
Section 03 : les procédures de dédouanements .....	15
<b>Conclusion</b> .....	<b>23</b>

### Chapitre II : le commerce international

<b>Introduction</b> .....	<b>25</b>
Section 01 : présentation du commerce international .....	26
Section 02 : les institutions nationales et internationales intervenants dans le commerce international .....	31
Section 03 : le financement du commerce international .....	41
<b>Conclusion</b> .....	<b>49</b>

### Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation

<b>Introduction</b> .....	<b>50</b>
Section 01 : présentation du groupe HAJEB (KIA Motors) .....	51
Section 02 : la présentation de la méthodologie (guide d'entretien /questionnaire) .....	61
Section 03 : résultats et discussion .....	63
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>69</b>

*Introduction  
générale*

## Introduction générale

---

L'échange entre les nations est devenu une nécessité car aucune d'entre elles ne peut satisfaire ses besoins de façon autonome. L'apparition d'une économie mondiale, l'accroissement de la spécialisation internationale et l'accélération de la croissance économique ont favorisé l'essor du commerce international grâce au développement des échanges internationaux et l'ouverture aux marchés mondiaux.

Ainsi pour assurer le bon fonctionnement des activités commerciales, les entreprises doivent prendre toutes les mesures nécessaires telles que le transport, l'incoterm, l'assurance et la douane qui jouent un rôle essentiel dans la régularisation des échanges internationaux.

La douane à une grande importance pour la sécurité publique et l'économie d'un pays dont elle accompagne le développement des échanges en mettant à la disposition des entreprises des outils informatique modernes et des procédures de dédouanement, elle protège les échanges illicites en veillant au bénéfice du territoire national et des citoyens au respect des différents réglementations applicables et en procédant à la perception des droits et taxes exigibles, elle lutte aussi contre les fraudes portant particulièrement sur les marchandises prohibées( armes, espèces menacées, contrefaçons,...).<sup>1</sup>

La douane algérienne elle joue un rôle dans la bonne gestion des affaires publiques, et elle est aussi l'une des principales pour voyeuses recettes, or elle est un régulateur de l'économie nationale. Elle est charger des missions fiscale et sécuritaire : perception des droits et taxes dus à l'entrée des marchandises sur le territoire, contrôle des impôts indirectes, contrôle frontaliers des transfères physiques des capitaux, lutte contre la fraude et les grands trafics illicite, police des marchandises, lutte contre l'immigration clandestin par sa fonction de garde-côtes et gardes frontières.<sup>2</sup>

Les marchandises importées ou exportées doivent obligatoirement passer par la douane en effectuent des procédures de dédouanement sur lesquelles. C'est dans ce contexte que s'est posée notre problématique.

---

<sup>1</sup> Cours des années précédantes

<sup>2</sup>[https:// Fr.m.wikipedia.org/wiki/ direction\\_G](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/direction_G)

## Introduction générale

---

Dans ce travail, nous chercherons à répondre à cette problématique : «quelles sont les procédures de dédouanement des marchandises à l'importation dans le cas de l'entreprise HADJEB AUTO ?

Dans ce travail, deux types d'objectifs ont été fixés. Le premier objectif est d'ordre théorique. Il sera question ici de cerner et de conceptualiser la douane et le dédouanement des marchandises.

Le deuxième objectif est d'ordre empirique. Il s'agira de mener une étude empirique auprès d'une entreprise qui a été choisie préalablement comme terrain d'étude. Un travail de description et d'analyse sera réalisé.

On a choisi cette thématique pour son importance dans le commerce international, aucune opération d'import ou d'export ne peut s'effectuer sans passer par les procédures de dédouanement, et puisque on est dans le domaine on la trouve elle est nécessaire d'avoir comment ça se passe le dédouanement.

Pour atteindre les objectifs fixés précédemment, deux approches de recherche seront mobilisées. La première approche est une revue de la littérature. Celle-ci s'appuie sur un ensemble de références telles que des ouvrages et des travaux de recherche en vue de cerner les concepts clés de l'étude.

La deuxième approche est de type qualitative. Il s'agira ici de mener une étude de cas auprès de l'entreprise HDJEB AUTO afin de saisir la procédure suivie pour le dédouanement de ses marchandises. Pour ce faire, nous ferons appel à des outils de collecte de données tels que l'observation et les entretiens.

Nous avons organisé la présentation de ce mémoire en trois chapitres

Le premier chapitre porte sur le dédouanement des marchandises. Ce chapitre est composé de trois sections :

## **Introduction générale**

---

- la présentation de la douane, son rôle et ses missions
- la démarche d'une opération d'importation
- Les procédures de dédouanement.

Le deuxième chapitre porte sur le commerce international. Ce chapitre est composé de trois sections :

- Caractéristiques du commerce international.
- Les institutions nationales et internationales intervenants dans le commerce international
- Le financement du commerce international.

Le troisième chapitre aborde l'étude empirique menée auprès de l'entreprise KIA MOTORS groupe HAJEB. Ce chapitre est composé des trois sections suivantes :

- Présentation de l'organisme HAJEB auto (KIA MOTORS)
- Questionnaire (guide d'entretien)
- Résultats de recherche

*CHAPITRE I :*  
*Le dédouanement*  
*des marchandises*

**Introduction :**

La douane est chargée de percevoir les droits et taxes imposées dans le cadre de contrôler le passage des marchandises importées ou exportées aux frontières.

Dans ce 1<sup>er</sup> chapitre de notre travail, notre objectif est de présenter la douane en général dans 3 section dont la première porte la définition, rôle et missions de la douane. Et la 2<sup>ème</sup> section parle sur la démarche d'une opération d'importation, et on termine ce chapitre par une 3<sup>ème</sup> section sur les procédures du dédouanement des marchandises à l'importation.

**Section 01 : Présentation de la douane**

Dans cette section on présente la douane par sa définition et son rôle ainsi que ses missions.

**1. Définition de la douane :**

La douane est une institution de l'état ou administration chargée d'organiser et de surveiller la perception des droits d'importation ou d'exportation des marchandises ; système de surveillance et de taxation du commerce international.

L'administration des douanes chargée de certaines missions conformément à la législation et la réglementation, doit elle plus que jamais être techniquement armée pour conserver la disponibilité, la souplesse d'adaptation et la rapidité d'exécution répondant aux impératifs de la politique économique du gouvernement dont elle constitue un instrument régulateur<sup>1</sup>.

**2. Le rôle de la douane :**

La douane joue un rôle clé dans le commerce international, il influe considérablement sur le mouvement des marchandises par-delà les frontières. L'action de la douane nationale s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de politique commerciale, financière, tarifaire,...du gouvernement, pour mener bien ses missions et harmonie avec l'environnement mondial de plus en plus concurrentiel et sélectif. Elle joue un rôle d'institution protectrice de la production nationale, et la lutte contre la fraude fiscale.

Le rôle de l'administration des douanes s'apprécie dans le contexte d'une communauté, s'unifiant par le droit douanier et les recettes douanières, ouverte et cependant contestée dans un monde dangereux<sup>2</sup>.

L'intervention douanière permettant de surveiller la conjoncture, jusqu'aux moyens de contrainte permettant de discipliner, si nécessaire, le change comme l'échange.

La douane est l'un des leviers de l'économie nationale, il convient de relever son rôle de protecteur de cette économie. Est chargée d'effectuer des contrôles de sûreté et de sécurité, ainsi que de collecter les taxes.

**3. Les missions de la douane :**

Plusieurs missions qui sont à la charge de la douane dans l'intérêt de l'économie nationale tels que :

Les douaniers ils contrôlent et taxent les échanges avec les pays : c'est la mission douanière classique. Mais en application de législation nationale, ils exercent aussi aux frontières purement intracommunautaires les contrôles et les perceptions.

**3.1. La mission fiscale :**

La douane est chargée de recouvrement des droits et taxes exigibles à l'importation et exceptionnellement à l'exportation des marchandises. (A l'importation il est obligatoire de payer les taxes, mais à l'exportation c'est exceptionnel).

Elle recouvre les redevances douanières, suivre les avantages fiscaux institués par les lois de finance et les lois spécifiques afin d'éviter le détournement des biens importée

Le paiement des droits et taxes s'effectue pour le compte de trésorerie (caisse de l'état) ; droits de douanes, TVA, TPP (produits pétroliers)<sup>3</sup>.

**3.2. La mission économique :**

La douane est responsable de mettre en œuvre des régimes douaniers destinés à favoriser l'activité économique des entreprises, et d'autres agents économique, et encourager les investissements national et étrangère, à travers les facilitations douanières.

Elle promouvoir de la concurrence loyale par la prévention, la recherche et la répression des pratiques déloyales et frauduleuses.

Assister et conseiller les entreprises économiques en mettant à leur disposition l'expertise et les facilitations offertes par la législation douanière<sup>4</sup>.

**3.3. La mission de contrôle et de répression des fraudes :**

La douane a pour mission de protéger et de contrôler les flux des marchandises qui transit par les frontières nationales afin de protéger l'économie nationale, la production

---

<sup>3</sup> <http://douane.gov.dz> spip article 38

<sup>4</sup> <http://douane> spip article 39

nationale, préserver la santé des consommateurs, ainsi la préservation des espèces animales et végétales et veiller la sécurité des personnes et des biens.

Elle consiste à lutter contre toute sorte de fraude et de trafic illicite, et appliquer les mesures de prohibition édictée tant à l'importation qu'à l'exportation aussi bien a destination ou en provenance d'un ou de plusieurs pays<sup>5</sup>.

### **3.4.La mission statistique :**

La douane élabore des statistiques relative au commerce extérieur afin d'identifier la nature des marchandises ainsi que l'identification des pays fournisseurs et des pays clients. Les statistiques de douane servent à élaborer la balance commerciale.

---

<sup>5</sup> <https://prepa-concours-douanes.fr>

**Section 02 : La démarche d'une opération d'importation**

La connaissance de différentes étapes a l'importation est indispensable pour une entreprise importatrice, donc dans cette section nous allons présenter la domiciliation bancaire en premier titre, en 2eme l'emballage et le transport de marchandises, et assurance de cette dernière en 3eme titre.

**1-la domiciliation bancaire :**

Toute transaction de commerce extérieure import/export doit obligatoirement faire l'objet de domiciliation auprès d'un intermédiaire agréé.

**1-1-définition de la domiciliation :**

Elle consiste en l'ouverture d'un dossier qui donne lieu à l'attribution d'un numéro de domiciliation par la banque domiciliaire. Cela signifie, en clair, que la domiciliation est l'acte par lequel un importateur décide de confier à sa banque une opération commerciale donnée ou il doit fournir tous les justificatifs à cette dernière. La banque, de son côté, doit s'assurer de la conformité de l'opération à toutes les réglementations en vigueur. Donc ce document administratif, personnel sert à :

- La réalisation des opérations de commerce extérieur.
- le dédouanement de la marchandise.

La domiciliation est exigée lors du dépôt de la déclaration en détail<sup>6</sup>.

**1-2-les conditions préalables à la domiciliation :**

Avant de procéder à toute opération de domiciliation, il y a lieu de vérifier que :

- ✓ L'importateur possède autorisation d'importation pour certains produits.
- ✓ L'objet de l'importation a un rapport avec l'activité de l'importateur.
- ✓ L'importateur n'est pas frappé d'aucune restriction en matière de commerce extérieur.
- ✓ La marchandise n'est pas frappée d'une mesure d'interdiction.
- ✓ La régularité de l'opération au regard de la réglementation.

---

<sup>6</sup><http://www.memoireonline.com>

✓ La capacité du client a mené l'opération dans les meilleures conditions et conformément aux règles internationales.<sup>7</sup>

## **2- l'emballage et le transport de marchandises :**

### **2-1- définition de l'emballage ;**

Et un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et assure leur présentation<sup>8</sup>.

Des contraintes liées à la nature des produits importés ainsi que des contraintes climatiques et réglementaires influencent sur le choix de l'emballage.

#### **2-1-1- contraintes sur la nature du produit :**

Certaines marchandises nécessitent des emballages particuliers comme :

Les produits alimentaires, produits pharmaceutiques, produits cosmétiques et d'hygiène, et les produits dangereux, .....etc.

#### **2-1-2- contraintes climatiques :**

L'emballage doit être cohérent avec le mode de transport choisi pour supporter toutes les contraintes liées au climat et au transport, ce qui sera difficile à ouvrir.

### **2-2- le transport de marchandises :**

#### **2-2-1-transport par voie maritime :**

Le transport maritime est la circulation par mer de marchandises, il s'agit du mode de transport le plus utilisé au niveau international.

Le transport maritime joue un rôle majeur dans les échanges mondiaux de marchandises, il assure plus de 80 pour cent de ces échanges.

Pour faire une importation par voie maritime il faut un contrat de transport:

---

<sup>7</sup> <http://www.memoireonline.com>

<sup>8</sup> <https://fr.m.wikipedia.org>

➤ **Contrat de transport :**

Est un contrat conclu entre le chargeur et le transporteur par lequel ce dernier s'engage à livrer une marchandise d'un port à l'autre.

Le transporteur délivre le document de transport maritime appelé « connaissance maritime » ce dernier considéré comme la preuve du contrat passé entre le chargeur et le transporteur.

Sur le document on trouve la nature et le poids et la marque de la marchandise embarquées. Cette pièce est signée par le capitaine après réception des marchandises.

-le chargeur : c'est le propriétaire de la marchandise transportée.

-le transporteur : c'est lui qui prend en charge le transport de marchandises en mer d'un lieu à l'autre.

**2-2-2- le transport par voie aérienne :**

Est une activité économique et réglementée qui regroupe toutes les opérations de transport de marchandises de toute sorte de volume en avion au niveau d'un pays et au niveau international.

➤ **Contrat de transport aérien :**

C'est un contrat conclu entre le transporteur (compagnie aérienne) et le chargeur.

Ce contrat est matérialisé par la lettre de transport aérienne qui est la preuve du contrat de transport passé entre les acteurs (chargeur et transporteur).

**2-2-3-transport par voie terrestre :**

Est une activité réglementaire de transport terrestre, qui s'exerce sur la route, pour ce faire on utilise les véhicules légers et lourds.

➤ **Contrat de transport terrestre :**

Un contrat matérialiser par la lettre de voiture. la signature du transporteur entraîne une présomption de responsabilité en, cas de perte ou d'avaries. En cas de réserves formulées par le transporteur, celles-ci devront être contresignées par l'expéditeur.

-l'expéditeur : est la personne qui envoie un envoi à livrer.

2-3-l'assurance de marchandises :

Quelque soit le mode de transport choisi (maritime, aérien, terrestre) les marchandises sont exposées à de nombreux risques :(détérioration, perte de poids, vol,...etc.)A fin de limité les risques on souscrit une assurance transport qui couvrira la plus part des éventualités.

L'assurance de marchandises est donc un produit conçu pour procurer aux acteurs de transport une protection efficace contre le risque de perte et de dommage.

➤ **Assurance de transport maritime :**

L'assurance maritime est une opération qui couvre les dommages matériels causes aux marchandises transportées, au corps de navire.

Il existe deux modes principaux d'assurance maritime : assurance tous risques est assurance France d'avaries particulièrement sauf ( FAP SAUF).

- **Assurance tous risque :**

Elle couvre tous les risques de dommage ou de perte qui porteraient atteinte aux marchandises transportées du point de départ au point d'arriver, en d'autre terme les objets assurés par cette dernière sont couvert tout le long du trajet jusqu'à l'arrivée au propriétaire.

- **Assurance FAP/ SAUF**

A l'inverse de la garantie tous risque, elle se limite a l'assurance des pertes et dommages causes aux marchandises par l'un des événements énumérés tels que (abordage, explosion,...etc.) d'autre terme elle protège que les dommages et pertes mentionnés dans le contrat<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> <https://www.glossaire-international.com>

- Assurance de transport aérien :

Destinée aux marchandises transportées par avion garantie les dommages et pertes matériels qui surviendraient pendant le voyage aérien.

Les deux principales assurances sont :

- Assurance tous risque : (déjà définis dans l'assurance maritime).
- Garantie accident caractérisés aérien :

Elle couvre les marchandises portées contre les pertes matérielles partielles ou totales survenant durant le chargement le transport et le déchargement des marchandises.

- Assurance de transport terrestre :

Destinée aux marchandises transportées par voie routière elle les couvre contre toutes les pertes matérielles ou totales et partielles, ainsi les pertes de poids, les vols, ..... Survenant durant le chargement, le transport et le déchargement.

Elle consiste aussi en deux types d'assurance :

- Assurance tous risque : est l'assurance auto la plus complète. Il comprend un large éventail des garanties et vous indemniser en cas d'accédants responsables ou non responsables. Qu'ils s'agissent d'un véhicule à l'arrêt, d'un véhicule a la circulation, et d'un vol,...etc<sup>10</sup>.
- Assurance accidents caractérisés terrestres. Comme celui d'assurance aérien.

Le choix entre ces mode d'assurance quelque soit la voie par les quelles sont transportée dépend de la nature de la marchandise importer.

### **Conclusion :**

On a vu dans cette section que la domiciliation bancaire et obligatoire pour chaque opération d'importation est d'exportation dans le but d'assuré le suivi de l'opération commerciale, et aussi l'emballage et son importance ainsi le transport et l'assurance qui jouent un rôle important sur la sécurité de la marchandise.

---

<sup>10</sup> <https://www.axa.fr>.

**Section 03 : Les procédures de dédouanements**

La douane est placée sous la tutelle du ministère de finance, la direction générale et des services extérieurs. Il y'a des directions régionale, aussi le centre nationale de l'informatique et des statistiques.

La marchandise importée ou exportée fait l'objet d'une procédure des douanes. Celle-ci est caractérisée par l'ensemble de formalités à accomplir pour permettre une garantie d'application des mesures réglementaires et douanières auxquels sont soumises les marchandises importées.

**1) Les formalités préliminaires au dédouanement :**

Les formalités préalables au dédouanement se résument dans deux notions recouvrant depuis l'introduction des marchandises sur le territoire nationale jusqu'à leur placement sous un régime douanier.

**1.1.La conduite en douane des marchandises :**

Toute marchandise importée ou exportée doit être acheminé ou transporter vers le bureau de douane le plus proche de la frontière du territoire douanière. C'est au transporteur de conduire la marchandise en douane, en présentant les documents nécessaires<sup>11</sup>.

- Dans le cas de transport maritime c'est le capitaine de navire qui doit déclarer la marchandise transportée par un document appelée « Manifeste de Cargaison » où on trouve le nom et le propriétaire du navire, nature de marchandise et sa destination.
- Si c'est le transport aérien, le comandant du l'avion qui est le responsable de faire présenter à la douane le document nécessaire qui est le manifeste de cargaison.
- Dans le cas de transport terrestre, le chauffeur du camion ou le responsable du convoie qui doit présenter la lettre de transport ou la feuille de route au bureau de douane le plus proche.

---

<sup>11</sup> Jean bastid et j.p.DEMUMIEUX. (LES DOUNES).PRESSES UNIVERSITAIRES DE France. Edit.n°34 024 1976.Page 94.

**1.2.La mise en douane des marchandises :**

La mise en douane consiste à identifier et prendre en charge les marchandises qui arrivent sur le territoire national, et les garde sous surveillance jusqu'au dédouanement final selon des modalités qui varient avec le moyen de transport utilisé<sup>12</sup>.

**❖ Par voie maritime :**

Tous les navires dès qu'il franchi les eaux douanières et quel que soit leur tonnage doit obligatoirement accoster dans un port pourvu d'un bureau de douane, et le service monte à bord et faire présenter les documents du navire, et de visiter les marchandises.

Dans les 24heures de l'arrivée au port une déclaration sera déposée au bureau de douane. Cette déclaration sert à surveiller les colis au moment du débarquement, lequel n'est d'ailleurs effectuée qu'après autorisation du service et sous sa surveillance.

**❖ Par voie aérienne :**

Il y'a obligation aux aéronefs en provenance de l'étranger d'emprunter les routes aériennes, et se poser uniquement sur les aéroports internationaux, comportant un bureau de douane et de police. Dès l'atterrissage sont présentés avec le carnet de route, le manifeste, la lettre de transport aérien et la liste des passagers. L'aéronef n'est déchargé qu'après autorisation écrite des services des douanes.

**❖ Par voie terrestre :**

La mise en douane s'effectue par la conduite des marchandises dans un bureau ou dans un lieu assigné par le service. Cela signifie que le dédouanement peut s'opérer dans les entreprises importatrices ou exportatrices lorsque le bureau de douane fonctionne en centre régional de dédouanement (CRD). Lorsque le bureau est installé dans une localité de la ligne frontière, les marchandises doivent emprunter la route légale désignée par arrêté préfectoral. Même si la marchandise est aussitôt présentée au dédouanement, elle doit être déclarée d'abord sommairement.

---

<sup>12</sup> Idem. Page 95

**2) Les formalités de dédouanement :**

Les marchandises qui franchissent la frontière peuvent, selon leur destination, être soumises à des régimes douaniers différents. Les plus importants par leur incidence économique et par le volume des marchandises qu'ils concernant son importation et exportation.

Le dédouanement est l'action de faire sortir une marchandise à la douane en s'acquittant des droits et taxes exigibles. Le dédouanement est une opération complexe qui comporte : la déclaration en détail, la vérification des marchandises, la liquidation et l'acquittement des droits et taxes aussi l'enlèvement des marchandises.

**2.1.La déclaration en détail des marchandises :**

Le code des douanes dicte que toutes les marchandises importée ou réimportée destinées à être exportée ou réexportée doivent faire l'objet d'une déclaration en détaille leur assignant un régime douanier. Ce document est la fiche d'identité de la marchandise : il contient toutes les indications nécessaires à l'application de la réglementation douanière, et si la marchandise disparaît, la douane conserve cependant tous les éléments dont elle a besoin.

La déclaration est obligatoire et écrite, même si la marchandise est exemptée de droit et taxes. Cependant échappent à cette règle et donnent lieu à une simple déclaration verbale, les opérations sans caractère commercial effectuées par les voyageurs.

La déclaration est établie par le déclarant qui désigne le régime douanier à assigner et communique les éléments nécessaires pour l'application des droits et taxes ainsi que pour les besoins du contrôle douanier. Les agents des douanes n'ont pas le droit de participer à sa rédaction ; ils peuvent seulement donner des renseignements généraux, d'ordre juridique, réglementaire ou technologique, car seule doit engagée à la responsabilité du déclarant<sup>13</sup>.

**• Le déclarant :**

Les marchandises importées ou exportées doivent être déclarée en détaille par leur propriétaire ou bien des personnes physique ou morales ayant obtenues l'agrément en qualité de commissionnaire en douane.

---

<sup>13</sup> Idem. Page 96, 97, 98

Si le propriétaire n'as pas pu déclarer, il peut solliciter un commissionnaire en douane, il dédouane pour les autres et il serait payé, il peut être une personne ou société.

La présentation des marchandises en douane est souvent effectuée par les commissionnaires en douane. Ils sont agréés par le ministre de l'économie et des finances, sur proposition du directeur général des douanes, sauf s'il s'agit de service publics du transport. Vis-à-vis de leurs clients, ils ont la qualité de mandataires salariés. Leurs tarifs sont conformes à un barème professionnel, ils disposent les déclarations en leur nom, et sont responsables de leurs irrégularités.

La déclaration en détail prend effet à l'arrivée des marchandises. Si le déclarant craint une discordance entre la marchandise telle qu'elle est mentionnée sur les documents commerciaux et celle qui va être effectivement présentée au service, ou s'il lui manque un élément, il peut pour parer à toute difficulté établir une déclaration provisoire pour examiner sommairement sa marchandise. Si au contraire, il lui manque une pièce du dossier, il peut souscrire l'engagement cautionné de la présenter ultérieurement.

La déclaration en détail doit être déposée obligatoirement dans un bureau de douane, compte tenu des restrictions d'entrée, c'est à dire les limitations apportées à la compétence de certains bureaux. Et dans un délai de 21 jours après la déclaration sommaire.

- **Le contrôle de la recevabilité des déclarations :**

La déclaration en détail fait l'objet d'un contrôle douanier qui la reconnaît comme étant recevable. La recevabilité de la déclaration en détail implique son enregistrement qui signifie reconnaissance du respect de la procédure de dédouane.

Les informations contenu dans la déclaration en détail se rapporte à l'importateur ou l'exportateur ou déclarant à la marchandise. Au transporteur à l'origine ainsi aux éléments de fiscalité.

La déclaration est remise à un agent chargé de l'enregistrer, et présenter un caractère irrévocable. Le déclarant ne pourra pas prétexter une erreur ; la déclaration est devenue un acte authentique qui fixe la responsabilité du déclarant qui constitue le titre de créance du

trésor, qui confère à la douane un privilège général sur les meubles et les effets mobiliers du déclarant et lui permet de prendre une hypothèse légale sur ses immeubles.

### **2.2.La vérification des déclarations :**

Après l'enregistrement de la déclaration en détail, les agents des douanes procèdent, s'ils l'estiment utile, à la visite de tout ou partie des marchandises déclarées, pour déterminer l'exactitude des énonciations de la déclaration de celles-ci.

Le déclarant, en cas de contestation du résultat de la vérification partielle, peut demander qu'il soit procédé à la vérification intégrale des éléments de contestation.

L'aire de dédouanement est le lieu normal de visite, cependant sur demande du déclarant, et pour des raisons estimées valables par l'administration des douanes, celle-ci peut

Le transport et la manipulation des marchandises sur les lieux de la vérification sont effectués aux frais, et sous la responsabilité du déclarant.

La vérification est effectuée en présence du déclarant ou de son représentant dûment agréé, lorsque le déclarant préalablement avisé par écrit, ne se présente pas à la date fixée pour assister à la vérification, l'administration des douanes lui notifie par lettre recommandée avec accusé de réception, son intention de procéder à la vérification. Si à l'expiration d'un délai de huit jours, après cette notification, le déclarant ne se présente pas, le receveur des douanes demande au tribunal dans le ressort duquel est situé le bureau de douane, de désigner d'office une personne pour représenter le déclarant défaillant, et assister à la visite de la marchandise.

L'administration des douanes peut prélever contre des charges, et en présence du déclarant, des échantillons sur les marchandises déclarées, si la nature de ses dernières ne peut être établie de façon satisfaisante par d'autre moyen. Après examen, les échantillons non détruits par l'analyse ou la nature de l'examen, sont mis à la disposition du déclarant<sup>14</sup>.

Lorsque les agents des douanes constatent après avoir procédé à la vérification des marchandises déclarées qu'elles ne sont pas conformes à la déclaration, ils en avisent aussitôt le déclarant ou son représentant.

---

<sup>14</sup> BOUCHENE/ ZAKARIA et DAOUDI Sélami( CODE DES DOUANES). Fait à Alger, le 21 juillet 1979, Chadeli Bendjedid. Edition -1991, page 34,35

Lorsque la constatations des agents des douanes portent sur les énonciations relatives à l'espèce et l'origine ou à la valeur, le déclarant qui récuse l'appréciation de l'administration des douanes peut introduire un recours devant la commission de la nomenclature et du tarif des douanes contre cette appréciation.

La demande de recours est introduite par écrit ; le déclarant doit en aviser le receveur des douanes concerné dans les quarante-huit heures, suivant le dépôt de la demande de recours.

Dès signification de la demande de recours, l'administration des douanes accorde la mainlevée des marchandises, objet du litige, sous réserve :

- Que la mainlevée ne nuise pas a l'examen de recours.
- Que les marchandises ne soit pas confédérée comme prohibées ni soumises a des restrictions d'entre ou de sortie s'opposant a leur mainlevée.
- Qu'une somme suffisante soit consignée ou qu'une caution, soit constituer pour couvrir le montant des droits et taxes et pénalités éventuellement exigible, sur la base de la reconnaissance par l'administration des douanes.

La commission de la nomenclature et du tarif des douanes doit se prononcer dans tous les cas sur l'espèce tarifaire et la valeur de la marchandise. Elle statue dans les quarante-cinq jours sur le recours, et notifie son avis par écrit ou parties<sup>15</sup>.

### **2.3.Liquidation et acquittement des droits et taxes :**

Les résultats de la vérification et le cas échéant, les décisions prises après avis de la commission de la nomenclature et du tarif de douanes, déterminent les droits, taxes et pénalités éventuellement exigibles.

Lorsque la déclaration est admise pour conforme sans visite par les agents des douanes, les droits, taxes et pénalités éventuellement exigibles sont exigible sont appliqués suivant les énonciations de la déclaration.

Les droits et taxes sont liquidés sur la base des taux en tarifs en vigueur a la date d'enregistrement de la déclaration en détail. En cas d'abaissement du de taux des droits de

---

<sup>15</sup> Idem. Page 35

douanes le déclarant peut, lorsque l'autorisation d'enlever les marchandises n'a pas encore été donnée par les gents des douanes, demander le bénéfice du nouveau taux plus favorable<sup>16</sup>.

Les droits et taxes liquidés par l'administration des douanes sont payés en numéraire ou pas tout autre moyen de paiement ayant pouvoir libératoire, par le déclarant, l'importateur ou l'exportateur ou toute personne agissant pour leur compte.

Les droits et taxes liquidés pour les marchandises déclarés deviennent définitivement exigibles dès que la vérification est achevée, et qu'il peut être donné mainlevées des marchandises. cependant, l'administration des douanes peut exiger que la somme, représentant les droits et taxes, soit consignée ou que soit constituée une garantie suffisante pour assurer, au moments de la mainlevée, le paiements intégral de ces droits et taxes .

Lorsque l'administration des douanes accepte l'abandon, au profit du trésor, des marchandises, elle ne peut exiger le paiement des droits et taxes qui frappent ces mêmes marchandises.

#### **2.4.Enlèvement des marchandises :**

L'autorisation d'enlèvement des marchandises ne peut être donnée par l'administration des douanes qu'après que les droits et taxe dus ayant été préalablement payé, consignés ou garanti.

Dés l'obtention de la main levée des marchandises, le déclarant doit procéder à leur enlèvement, sauf délai spécialement accordé par l'administration des douanes. Les marchandises non enlever dans les délais viser à l'alinéa précédant, sont conduite dans les magasins de dépôt dont elles suivent le régime.

L'administration des douanes peut autoriser l'enlèvement des marchandises importer par les administrations publique et les organisme publique, les entreprises socialiste ou pour leur compte avant le paiement des droits et taxe, sous réserve que l'importateur fournisse à l'administration des douanes un engagement de régler les droits et taxes exigible dans un délai n'excédant pas trois, dépasser le délai l'administration des douane est autoriser à émettre un

---

<sup>16</sup> Idem. Page 36

titre de perception exécutoire sur le compte bancaire, le compte courant postale ou le compte du trésor , ou ouvert au nom du redevable concerner<sup>17</sup>.

- ❖ On ne parle pas sur la douane et les procédures de dédouanements d'une marchandise à l'importation mais avant il faut d'abord
  - Négocier avec le fournisseur étranger sur la qualité et le prix de la marchandise importé.
  - Conclure le contrat en fixe la date d'embarquement.
  - Vérification des étiquettes collées sur la marchandise comme la date de fabrication, conditions de stockages et date d'expiration, .....
  - Vérifier le chargement de la marchandise avant l'embarquement par des photos envoyé de la part du fournisseur ou du chargeur.
  - L'envoi des brouillons des documents obligatoires pour les vérifier avant d'envoyer la marchandise. Ces documents obligatoires sont
    - ✚ Facture + connaissance maritime.
    - ✚ Certificat d'origine.
    - ✚ Certificat phito-sanitaire.
    - ✚ Certificat de fumigation si les marchandises ont été fumigé si non un certificat de non fumigation.

Pour un premier temps ces documents sont envoyé en brouillon pour l'importateur après embarquement de la marchandise en envoi les originaux à la banque de l'importateur pour effectuer le paiement selon le moyen de paiement choisi.

- ✚ Ya aussi la déclaration d'export faite par l'exportateur elle n'est pas obligatoire mais elle est utile pour justifier la valeur réelle de la marchandise importé et dégager la responsabilité de vole ...est une copie de celle-ci est t'envoyer pour l'importateur.

---

<sup>17</sup> Idem. Page 37

**Conclusion :**

Pour toute opération d'importation il est évident que l'activité douanière n'est que la traduction d'une meilleure politique commerciale et économique qui a automatiquement des répercussions douanières. C'est dans ce sens que l'administration des douanes doit intervenir avec ses moyens comme partenaire pour se préoccuper de cette politique.

Cependant, les missions et compétences de la douane permettant à cette administration de jouer un rôle important dans le domaine des échanges commerciaux.

*CHAPITRE II :*  
*Le commerce international*

**Introduction :**

Les échanges internationaux ou le commerce international englobent toutes les transactions portant sur les opérations d'achat et vente de produits et de services à l'étranger. Ces échanges sont développés et devenus une nécessité pour les nations car aucune d'entre elles ne peut satisfaire à ses besoins de façon autonome.

Ce chapitre porte les généralités sur le commerce international, il est composé de trois sections, dont la première c'est la présentation du commerce international (définition, évolution, ...), la seconde est consacrée pour les institutions nationales et internationales intervenant dans le commerce international, et dont la troisième et la dernière on verra le financement du commerce international.

**Section 01 : présentation du commerce international****1- Définition du commerce international :**

Le commerce international est l'échange de biens et services et capitaux faisant l'objet d'un échange entre au moins deux pays.<sup>1</sup>

Il désigne l'activité qui fait circuler les marchandises, à plus ou moins longue distance et les propose à la vente sur les marchés, il implique des transactions passées d'individu à individu, agissant pour compte propre ou représentant un tiers ou une entreprise, ainsi que toutes opérations utiles à la concrétisation de l'échange, comme l'appréciation de la valeur d'échange, ou le transfert matériel du bien ou service échangé.<sup>2</sup>

**2- L'importance du commerce international :**

Le commerce international stimule l'économie mondiale. En outre, il contribue à promouvoir l'emploi mondial, à fournir une plus grande variété de biens aux pays et à augmenter le niveau de vie des sociétés.

La mondialisation a facilité la commercialisation des biens et services, réduisant les barrières frontalières. Basé sur le commerce international, tout un système de transport spécialisé de marchandises a été créé. Cela permet de déplacer pratiquement n'importe quel produit vers n'importe quelle destination.

Accès aux marchés de matières premières les plus importants : les matières premières constituent un approvisionnement fondamental de la chaîne de production. Sans le commerce international, les marchés des matières premières seraient plus petits. Par exemple, il existe des marchés spécifiques pour la vente de pétrole ou de minéraux.

Une plus grande variété de produits : le commerce international permet aux entreprises et aux particuliers d'accéder à plus de produits et de services que ceux produits dans leur pays d'origine. Cela améliore la structure des coûts des entreprises et le bien-être des personnes grâce à la capacité de choix.

Développement des économies d'échelle : l'entrée des entreprises sur un marché plus vaste permet le développement des économies d'échelles. En accédant à une plus grande

---

<sup>1</sup><https://www.icd-ecoles.com>

<sup>2</sup>[Fr.m.wikipedia.org/wiki/histoire-du-commerce](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/histoire-du-commerce)

demande, la probabilité de placer la production excédentaire non placée sur le marché intérieur augmente.<sup>3</sup>

### **3- Historique:**

#### **- Le commerce international au XIXème siècle:**

Avant 1800, le commerce entre les nations peut être expliqué par deux grands motifs, selon que l'on raisonne sur les importations ou sur les exportations.

Le premier principe explicatif est celui de l'indispensabilité des biens ; un pays importe ce qu'il ne peut produire, le seconde est celui de la recherche de débouchés pour les productions nationales.

Le commerce mondial à augmenter au XIXème siècle a un rythme très supérieur a celui de la production mondiale. A la fin de ce siècle l'apparition de nouveaux pays échangistes, le japon et surtout les Etats-Unis. Comme puissance commerçantes n'empêche l'Europe de dominer très nettement le commerce mondial.

#### **- Le commerce international au XXème siècle:**

De la fin de la première guerre mondiale à 1980, le commerce mondial traverse deux périodes contrastées. Dans l'entre-deux guerres la crise de 1929 et les politiques économiques qui l'accompagnent ralentissent l'explosion.

L'entre-deux guerres : le Royaume-Uni perd progressivement sa place rémanente, les nouvelles puissances montantes étant les Etats-Unis et plus modestement le japon.

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, le commerce international devient une variable décisive dans l'expansion des nations. Indicateur qui permet de mesurer la vigueur de ce phénomène est tout simplement la croissance des exportations mondiales.

Entre 1955 et 1980, leur montant est multiplié (en volume, les exportations augmentent un peu près deux fois plus rapidement que le PIB mondial). Mais, contrairement à ce qui a lieu à la fin du XIXème siècle, la croissance des exportations ne passe pas par une aventure identique des nations aux échanges extérieurs.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup><https://economy-pedia.com>

<sup>4</sup> Commerce international. Véritable tour de force. 7ème Edition. p.7.8.9.10.11

Les politiques commerciales : il existe des cycles dans le protectionnisme, en parties liées à ceux qui effectuent le niveau de production des nations. Les périodes d'expansion sont globalement associées au libre-échange.

Le libre-échange se répand au XIX<sup>ème</sup> siècle, à partir de 1846 jusqu'à la fin des années 1870, il est remarqué que cette période a connu le plus fort taux de croissance du commerce international.

En 1927, la société des nations organise une conférence mondiale dont l'objectif est la suppression des barrières aux flux internationaux de marchandise qui constituent un frein à la croissance du commerce mondial.

- **Le commerce international depuis 1980:**

L'économie mondiale connaît des bouleversements dans les flux internationaux de marchandises et de services liés à l'apparition de nouvelles puissances qui modifient l'hierarchie intérieure.

Ces modifications peuvent avoir des effets positifs, par exemple sur certains pays d'Asie dont la forte croissance est tirée par les exportations, ou plus négatifs sur d'autres, en Europe ou en Amérique, où des secteurs traditionnels mais aussi modernes sont concurrencés par des importations en hausse.<sup>5</sup>

- **La croissance du commerce international:**

Pendant les trente années qui ont suivi la guerre, le commerce international a connu une expansion rapide environ 8 pourcent par an en volume. Celle-ci a été favorisée par les règles définies par le GATT et par le début d'industrialisation des pays du tiers monde.

Cette croissance du commerce à un rythme deux fois supérieur à celui des productions a entraîné mécaniquement une ouverture plus grande des pays sur l'extérieur.

---

<sup>5</sup> Idem.p.13.19.20.23

Les grands pays comme les États-Unis ou le Japon sont des parties vitales de l'économie mondiale, cette dernière ne peut vivre sans les deux autres. Aujourd'hui la richesse des nations est indivisible.<sup>6</sup>

- **Les grandes évolutions du commerce international:**

- ✓ L'internationalisation des échanges a connu un essor tout au long du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avant d'être brusquement ralentie suite à la première guerre mondiale ainsi qu'au renforcement du protectionnisme qui s'est établie dans l'entre-deux guerres, notamment à cause de la crise boursière puis bancaire de 1929 qui a frappé les États-Unis.
- ✓ A la fin de la seconde guerre mondiale, le commerce international va connaître un essor important sous la houlette des institutions internationales créées via les accords de Bretton Woods, signés le 24 juillet 1944, on pense notamment au FMI (Fonds Monétaire International), Banque Mondiale (qui à l'époque était connue sous le nom de Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement), et le GATT (Général Agreement on Tariffs and Trade), plus connu aujourd'hui sous le nom d'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).
- ✓ La création de ces trois institutions a ainsi favorisé l'expansion du libre-échange entre les acteurs économiques, mais aussi permis à des États dévastés par les conflits de se reconstruire.
- ✓ À partir des années 60, les firmes multinationales vont jouer un rôle prépondérant dans l'essor des échanges commerciaux, sans l'impulsion du GATT. Ses mesures principales furent la diminution des droits de douane, interdiction des quotas, ainsi que la clause de la nation la plus favorisée (cette clause stipule qu'un avantage accordé à un pays membre ne peut être refusé à un autre pays membre). En effet, les échanges intra et extra firmes se développent jusqu'à représenter environ deux tiers des échanges aujourd'hui.
- ✓ L'évolution des technologies de l'information et de la communication dans le même temps, permis l'évolution des échanges de services. Ces évolutions ont également favorisé la circulation des capitaux. On parle alors de globalisation financière<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Frédéric Teulon. Le commerce international. édition du Seuil, février 1996.p.10

<sup>7</sup> <https://www.apsparis.org>. Glossaire

**4- Les caractéristiques du commerce international:**

- Le commerce international est caractérisé par la fragmentation du processus productif.
- L'émergence des pays bric (brésil, Russie, inde, chine. Afrique du sud).
- Forte croissance économique (chine 10 pourcent)
- Disparité dans la répartition de la richesse.
- Le développement du commerce intra-branche.

Ex: échange dans le secteur auto-mobil entre la France et l'Allemagne.

- Le développement du commerce intra-firmes.
- La chine est considéré comme première puissance économique mondiale.

**Section 02 : les institutions nationale et internationale intervenants dans le commerce internationale**

L'environnement du commerce internationale est marquée par la présence de plusieurs institutions a vocation universelle chargée des questions commerciales (comme : l'OMC, la CCI, la CNUCED,...) et financières comme la banque mondiale et le FMI. Et d'autres à vocation régionale ou nationale, ayant pour but de favoriser le commerce entre nations et le développement économique<sup>8</sup>.

**1. Les institutions nationales algériennes qui interviennent dans le commerce international :**

Les institutions algériennes qui interviennent pour faciliter et pour aider les entreprises à entrer dans le commerce international sont plusieurs comme :

**1.1. L'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX) :**

ALGEX est un établissement public à caractère administrative, créée en 2004 par le décret exécutif (n°4-174 du 12 juin 2004), est venue pour apporter un support aux exportations hors hydrocarbures, l'agence est placée sous la tutelle du ministre du commerce.

ALGEX est chargée de la gestion des instruments de promotion des exportations hors hydrocarbures au bénéfice des entreprises exportatrices. L'analyse des marchés mondiaux et la réalisation d'études prospectives globales et sectorielles sur les marchés extérieurs.

ALGEX est chargée de la mise en place d'un système de veille sur les marchés internationaux et leur impact sur les échanges commerciaux de l'Algérie.

L'agence peut en outre assurer des activités rémunérées dans le domaine du perfectionnement, de l'initiation aux techniques de l'exportation et aux règles du commerce international. Ainsi qu'il dispose de toutes les données traitant de l'information commerciale par tous les moyens et notamment par des connexions discrètes aux bases de données statistiques du centre nationale de l'informatique et des statistiques de l'administration des douanes<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> <http://www.commerce.gov.dz>

<sup>9</sup> <http://www.algex.dz>

**1.2.La compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX) :**

La création de la CAGEX en 1996, pour prendre en charge l'assurance du risque commerciale et politique. La compagnie a pour mission d'encourager et de promouvoir les exportations algériennes en dehors des hydrocarbures et garantir les ventes à crédit au profit des opérateurs économiques activant sur le marché national.

La CAGEX permet de sécuriser les ventes à l'étranger et permet d'avoir une meilleure visibilité sur les transactions commerciales à l'étranger<sup>10</sup>.

**1.3.La chambre Algérienne de commerce et d'industrie (CACI) :**

Est une institution représentant les intérêts généraux des secteurs du commerce, de l'industrie et des services. La CACI est un établissement public à caractère industriel et commerciale créé en 1962, son siège est situé à Alger.

Elle défend les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics algériens, et instances internationales. Et elle joue un rôle de l'intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires<sup>11</sup>.

**1.4.L'association nationale d'exportateurs (ANEXAL) :**

Créée en 10 juin 2001, elle rassemble et fédère les exportateurs algériens et défend leurs intérêts matériels et moraux. Elle sensibilise les opérateurs économiques.

L'ANEXAL collecte des informations économiques et elle diffuse celle qui est utile à l'ensemble des adhérents, ainsi qu'elle oriente et encadre ces derniers.

Elle promeut la refonte du code des douanes dans le sens de son adaptation aux normes internationales liées à l'exportation<sup>12</sup>.

**1.5.L'office algérien d'action commerciale (OFALAC) :**

Est de création ancienne le 2 mars 1936. Sa tâche essentielle est de contrôler la qualité des produits algériens, ce contrôle s'effectue non seulement sur les produits exportés, mais aussi sur les conditions de chargement et d'acheminement maritime au départ comme

---

<sup>10</sup> <https://www.cagex.dz>

<sup>11</sup> <https://www.caci.dz>

<sup>12</sup> <https://www.anexal.dz.presentation>

l'arrivée. L'OFALAC participe à la prospection des marchés et assure la représentation de l'Algérie aux foires et expositions internationales à caractère économique.

L'OFALAC est un instrument d'une efficacité confirmée, et il est actuellement le garant de la qualité algérienne à l'étranger<sup>13</sup>.

## **2. Les institutions internationales intervenantes dans le commerce international :**

A travers les organismes internationaux du commerce, les échanges commerciaux sont devenus facile pour le développement du commerce international. Ses institutions sont comme :

### **2.1. Les accords du GATT (General Agrument on Tarriffs and Trade) :**

C'est l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, crée le 30 octobre 1947, c'est un simple accord provisoire à l'origine, est devenue depuis une véritable institution qui arbitre les conflits commerciaux. Il organise des cycles de négociation baptisés « round » et destinés à réduire les obstacles au développement des échanges commerciaux. Les grandes conférences multilatérales organisées au sein du GATT (Kendy round, Tokyo round, Uruguay round) conduiront à une baisse très marquée de la protection tarifaire.

Le GATT est construit sur un mode de pensée anglo-saxon : optimalité du libre échange intégral, possibilité de régler les différends. Le GATT n'est pas une machine de guerre destinée à imposée un libéralisme sauvage, il s'agit plutôt d'un cadre permettant de gérer collectivement l'ouverture selon les principes de réciprocité des concessions et multilatéralisme.

### **LES CLAUSES :**

- **La clause de la nation la plus favorisée :**

Prévoit qu'en matière de taxes sur les importations et de réglementation commerciale, chaque nation doit répercuter sur l'ensemble de ses partenaires à l'échange tel ou tel avantage qu'il a accordés à un pays particulier. Cette clause donc à pour effet de réduire les droits de douane sur les biens provenant des pays auxquels elle s'applique.

---

<sup>13</sup> <http://www.monde-diplomatique.fr>

- **La clause de traitement national :**

Oblige chaque pays membre du GATT à traiter les marchandises importées de la même façon que les marchandises fabriquées par les résidents.

LE GATT contenait des faiblesses institutionnelles, et de larges dérogations, cela conduit lors de la négociation de l'uruguay round du 1986 jusqu'à 1994, de remplacer le GATT en janvier 1995 par une organisation mondiale du commerce (OMC)<sup>14</sup>.

## **2.2. L'organisation mondiale du commerce (OMC) :**

Créé en 1<sup>er</sup> janvier 1995, contient 164 pays. C'est une organisation commerciale, il a un domaine de compétence plus large il dépasse les marchandises, et utilise de nouvelles procédures de règlement des conflits. L'OMC est devenue le gestionnaire de tous les accords passés depuis le GATT en 1947. Tous les résultats des négociations menées dans le cadre de l'uruguay round de l'OMC doivent souscrire automatiquement à tous les engagements de ce round sans exception. En outre poursuivra les négociations sur les dossiers restées suspens<sup>15</sup>.

### **Rôle et Fonctionnement :**

L'OMC se caractérise par une approche globale des problèmes abordés, les participants à pour objectif de supprimer les barrières tarifaire et non tarifaires qui entravent les échanges entre les Etats.

Donc l'OMC à été crée pour promouvoir le commerce international à travers le libre échange (suppression de toute forme de protectionnisme).

L'OMC est dotée d'une structure institutionnelle, la conférence ministérielle, organe plénier, se réunit au moins tous les 2 ans. Elle définit la politique générale de l'OMC et prend les décisions sur toutes les questions liées aux accords commerciaux multilatéraux.

Le conseil général est un organe d'aide permanent composé des délégations des Etats. Il exerce les pouvoirs qui sont de la compétence de la conférence ministérielle lorsque celle-ci n'est pas réunie. Est également crée l'organe de règlement des différends (ORD) qui est seul

---

<sup>14</sup> Le commerce international. Frédéric Teulon. Edition du seuil, février 1996. Page 40

<sup>15</sup> Idem. Page 44

habilité à examiner les différends, à surveiller la mise en œuvre des décisions et des recommandations, à autoriser l'adoption de mesures de rétorsion en cas de non application des recommandations<sup>16</sup>.

**Les principes de L'OMC :**

- La clause de la nation la plus favorisé (c'est le non désamination).
- Le traitement national (traiter les produits nationaux et internationaux de même façon par l'interdiction des subventions).
- La clause anti-dumping (la vente à perte à l'étranger pour pénétrer le marché internationale).
- La réciprocité.
- Le promouvoir de libre échange par l'interdiction des pratiques protectionnistes<sup>17</sup>.

**2.3.La conférence des nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) :**

La CNUCED crée en 1964, vise à favoriser le recouvrement de la souveraineté économique des Etats nouveaux dans le commerce mondiale. Elle oriente la politique générale du développement. C'est un lieu où sont débattus les grandes questions liées à l'inégalité économique des Etats.

**Fonctionnement :**

Il fonctionne en tant que lieu de débats intergouvernementaux, elle réalise des travaux de recherche et des analyses et rassemble des données pour alimenter les discussions des experts et des représentants des gouvernements. Elle dispense une assistance technique, essentiellement aux pays les moins avancés<sup>18</sup>.

**2.4.La commission des nations unies sur le commerce international (CNUDCI) :**

---

<sup>16</sup> Livre commerce international, valérie gomez-bassac, edition FOUCHER, octobre 2009. Page 29

<sup>17</sup> Idom page 32

<sup>18</sup> Idom, page 38

Crée par l'assemblée générale en 1966. Elle comprend 60 Etats membres. Les différentes régions géographiques et les principaux systèmes économiques et juridiques du monde doivent être représentés, ils sont élus pour un mandat de six ans, la commission étant renouvelée par moitié tous les trois ans.

La CNUDCI c'est l'organe juridique principal du système des nations unies dans le domaine du droit commercial international. Cette commission a également pour mission de développer l'assistance et la formation technique auprès des Etats en développement<sup>19</sup>.

### **2.5.L'organisation pour la coopération économique et le développement (l'OCDE) :**

Crée en 1961, son siège à Paris. Elle regroupe une trentaine de gouvernements attachés aux principes de la démocratie et de l'économie de marché. L'organisation s'intéresse aux questions économiques et juridiques relatives au développement. Ses priorités sont la croissance économique durable, l'emploi, le niveau de vie,...etc. Toutes les études menées n'ont pas vocation à intéresser que les Etats membres. En effet l'OCDE partage ses études statistiques avec une centaine d'autres Etats.

Depuis plus de 40 ans est l'une des sources de données statistiques économiques et sociales comparables les plus importantes et les plus fiables du monde. Outre l'OCDE suit les tendances, analyse et prévoit les évolutions économiques. Elle étudie également les changements qui affectent la société ou l'évolution de la situation concernant les échanges, l'environnement,...etc<sup>20</sup>.

L'OCDE est l'une des plus grandes éditeurs dans les domaines de l'économie et des politiques publiques. Ses publications sont un support de choix pour la diffusion de ses travaux intellectuels, tant en version imprimée qu'en ligne. Ainsi, au sein de l'ONU dans des structures essentiellement à vocation universelle, les Etats ont souhaité adopter des solutions communes afin d'aménager leurs relations commerciales<sup>21</sup>.

### **2.6.La chambre du commerce internationale (la CCI) :**

C'est une organisation mondiale, elle représente les entreprises mondialement, a été fondée en 1919 à Paris pour l'objectif de favoriser les échanges et l'investissement,

---

<sup>19</sup> Idem page 38

<sup>20</sup> Idem page 39

<sup>21</sup> <http://www.oecd.org>.

l'ouverture des marchés aux biens et services, et la libre circulation des capitaux. Les grandes firmes internationales qui peuvent devenir membre à la CCI.

La CCI effectue dans le cadre de tous les domaines de la vie des affaires, des activités de recherche et élabore des normes et des lignes directrices qui pourraient être appliquées par le secteur privé dans le monde entier. Plus de 2000 experts des entreprises membres de la CCI contribuent par leurs connaissances et leur expérience à l'élaboration de ses prises de position sur des questions commerciales bien précises.

La CCI communique les points de vue du monde du commerce aux nations unies à l'organisation OMC ainsi qu'aux autres organisations intergouvernementales, tant à caractère internationale que régional<sup>22</sup>.

### **2.7.L'organisation mondiale des douanes (l'OMD) :**

Créée en 26 janvier 1953 son siège à Bruxelles (Belgique). C'est une organisation intergouvernementale, regroupe 161 pays en 2002, dont la mission est de soutenir les administrations des douanes pour assurer une plus grande efficacité. Ces principaux objectifs sont :

- La simplification des réglementations douanières par l'élaboration et la promotion d'instruments internationaux.
- Le contrôle et la lutte contre la fraude.
- Le développement de la coopération et l'assistance technique entre les Etats membres et avec les autres organisations intergouvernementales.
- Assurer le plus haut degré d'harmonisation et d'uniformité des régimes douaniers.
- Encourager la communication entre les membres, entre ceux-ci et les organisations internationales<sup>23</sup>.

L'OMD représente les intérêts des nations membres appartenant à toutes les régions géographiques du monde et présentent tous les stades de développement socio-économique. Elle met à leur disposition des conventions et d'autres instruments internationaux, des services d'assistance technique et de formation<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> <https://www.tfig.unece.org>

<sup>23</sup> <https://www.douane.gov.dz>

<sup>24</sup> <https://www.logistiqueconseil.org>

**2.8.Le fond monétaire international (le FMI) :**

A été créée en 1944 après l'accord de Bretton Woods, membre de pays 189. C'est une institution financière pour garantir la stabilité du système monétaire mondiale, l'objectif essentiel c'est d'éviter la dévaluation compétitive entre les nations lorsque chaque pays essaie de dévaluer leur monnaie pour améliorer les exportations, dont son rôle consiste à aider les pays faisant face à une crise financière en leur octroyant des prêts, et éviter de connaître une nouvelle fois cette situation de crise.

Le FMI est financé par les quotes parts de ses pays membres dont le plus gros contributeur est les Etats unis, qui détiennent par conséquent un droit de veto sur les décisions de l'organisme. Ces prêts sont généralement octroyés en tranches et sont conditionnels à l'établissement de programmes d'ajustements structurels (PAS). Le PAS comprend les mesures suivantes :

- Réduire le déficit budgétaire du gouvernement et laisser flotter la devise.
- Libéraliser le commerce international en réduisant les barrières protectionnistes.
- Eliminer les contrôles des prix et les subventions.
- Privatiser les entreprises d'Etat.
- Réduire l'ampleur de la corruption gouvernementale<sup>25</sup>.

**2.9.La banque mondiale (BM) :**

A été formée en 1945, pour financer la reconstruction des pays après la 2ème guerre mondiale. Son rôle c'est d'octroyer des crédits. La BM est un appui financier et technique pour l'ensemble des pays en développement, ce n'est pas une banque au sens ordinaire du terme mais une institution qui finance les projets favorisant l'essor économique des pays en voie de développement.

La BM se compose entre autres, de 2 organismes de développement distincts, la banque internationale pour la reconstruction et développement (BIRD) et l'association internationale de développement (IDA).

---

<sup>25</sup> Commerce international. Valérie Gomez-Bassac, Edition FOUCHER, octobre 2009. Page 40

La BM comprend d'autres institutions : (la SFI) la société financière internationale, elle donne des conseils liée à la pénétration du marché.

La MIGA : l'agence multilatérale de garantie des investissements, elle promouvoir les investissements directs à l'étranger en donnant des garanties contre les risques.

Le CIRDI : le centre international de règlement des différends internationaux, elle trouve des solutions aux problèmes entre deux organismes pour l'arbitrer.

La BIRD s'occupe des pays à revenu intermédiaire et des pays pauvres solvables, tandis que l'IDA se consacre aux pays les plus pauvres, crée en 1960<sup>26</sup>.

### **2.10. Les firmes multinationales (les FMN) :**

Une firme multinationale ou transnationale est une société ou entreprise commerciale privée ou publique dont les activités se déploient à travers des filiales sur au moins deux pays ou continents. Les FMN se sont développés au début du XXe siècle, leur multiplication ayant été particulièrement marquée après la seconde guerre mondiale<sup>27</sup>.

#### **Les FMN et le commerce international :**

La capacité des FMN à influencer la nature et la composition des échanges internationale tient à leur essence la possession d'unités de production implantées dans plusieurs pays et les flux qui en émanent.

La multinationalisation des entreprises peut contribuer d'une manière à distordre les courants d'importation et d'exportation, les firmes extérieures à l'union douanière choisissent généralement une seule localisation pour l'ensemble du marché, la production de la filiale étant exportée dans tous les pays membres. Le point important est en effet de bénéficier de l'abaissement des barrières douanières pour les échanges intra-communautaires et donc produire au sein du marché unique en cours de réalisation.

La création par les firmes multinationales de filiales dans de nouveaux pays peut donner lieu à des flux commerciaux qui apparaissent à contre courant des tendances les

---

<sup>26</sup> IDOM page 41

<sup>27</sup> <https://www.viepublique.fr>

mieux établies comme par exemple la situation que présente le secteur automobile avec les filiales de firmes japonaises installées aux Etats unies ou en Europe.

Les FMN ne se contentent pas de vendre leurs produits à des consommateurs extérieur à leur système, qu'il s'agisse de firme ou de ménage, elles font également circuler les productions des filiales entre elles, principalement lorsqu'il s'agit de produits intermédiaires. Cela crée des flux identiques à ceux qui existent entre les ateliers d'une grande firme situés dans les diverses régions d'un pays<sup>28</sup>.

Donc le rôle des FMN et leur objectif principal de l'exploitation et le contrôle des matières premières puis la création de nouveaux débouchés ou leur développement, la réduction des coûts de production afin de réduire leurs dépenses. Leur rôle est souvent dénoncé dans le processus de délocalisation.

---

<sup>28</sup> Le commerce international, de Michell Rainelli, 7<sup>e</sup> Edition « un véritable tour de force », Edition la découverte à paris. Page 103,105,106

**Section 03 : le financement du commerce international****1. Le financement des importations :**

Les deux instruments classiques de garantie de paiement et de prestation du commerce international ( la remise documentaire et le crédit documentaire) sont née de la méfiance réciproque qui existe tout particulièrement entre vendeur et acheteur de pays déférents.

Le premier veut avoir l'assurance que le montant qui lui sera dû suite à la livraison de la marchandise commandée lui sera effectivement réglé, et dans la monnaie convenue, tandis que le seconde veut des garanties de la volonté de l'exportateur et de sa capacité de prestation, et refuse de payer la marchandise avant son expédition.<sup>29</sup>

**1.1. La remise documentaire :**

La remise documentaire est l'ensemble des documents accompagnés ou non d'effets de commerce que le vendeur d'une marchandise confie à une banque pour délivrance a son acheteur.

- Dans l'encaissement documentaire, qu'une intervention de banque ne se produit avant l'expédition des marchandises et l'établissement des documents. Quand l'exportateur est en possession de ceux-ci (facture, connaissement, etc.). il les confier à son banquier, accompagnés d'un effet tiré à vue ou à date sur son acheteur étranger, à charge pour la banque de délivrer ou faire délivrer les documents à l'acheteur contre acceptation de la traite ou contre paiement.
  - Il s'agit donc, juridiquement, d'un mandat rémunéré confier à la banque. On sait les limites d'un tel contrat ; le banquier encaisseur n'est responsable que de ses erreurs matérielles et d'une éventuelle défaillance de ses services.
  - le plus souvent, le banquier encaisseur, banquier de l'exportateur, est obligé de faire appel à l'un de ses correspondants du pays de l'acheteur, à qui il transmet les documents et qui recueillera l'acceptation ou le paiement. Apparaît dès lors la (substitution de mandat).
- pratiquement, le mandat de banquier (présentateur) qui a reçu une remise documentaire consiste à offrir au tiré de lui délivrer les documents, selon l'une des procédures suivantes :

---

<sup>29</sup> Farouk BOUACOUB. L'entreprise et le financement bancaire. Casbah Edition, Alger, 2000. P. 261.

- ✓ procédure document contre paiement ou D/P :

En échange des documents qui lui permettront de prendre possession des marchandises dès leur arrivée, le tiré paie entre les mains du banquier le montant de la facture ou de la traite qui accompagne cette facture et les autres documents.

- ✓ Procédure document contre acceptation ou D/A:

Ici, les documents étant obligatoirement accompagnés d'une traite à usance, le banquier présentateur recueille l'acceptation du tiré en échange des documents et retourne à l'exportateur la traite acceptée.<sup>30</sup>

- Le refus de paiement ou d'acceptation du tiré interdit dans les deux cas la remise des documents :

L'exportateur a donc ainsi la certitude que son acheteur défaillant n'entrera pas en possession des marchandises, dans la mesure cependant où il s'agit d'un transport maritime ayant donné lieu à l'établissement de connaissements négociables. Si le transport a été fait par tout autre moyen, le vendeur n'a la même garantie qu'à conditions d'avoir fait l'expédition au nom d'un transitaire ou d'une banque qui consent à servir d'intermédiaire et à libérer la marchandise seulement au moment où la traite aura été payée ou acceptée.

Naturellement, l'exportateur, s'il a la certitude que les marchandises ne seront pas livrées intactes, conserve cependant le risque de l'expédition et du retour éventuel (avec les frais que cela suppose).

Bien plus, si les documents ont été livrés contre acceptation du tiré, le vendeur dessaisi des marchandises ne peut compter que sur l'honnêteté et la bonne foi de son acheteur pour le paiement de l'effet à l'échéance (à moins d'avoir exigé un aval bancaire, ce qui peut poser un problème délicat).

- On mesure ainsi les avantages de la traite documentaire, plus simple et plus souple que le crédit documentaire, et les limites de cette procédure, beaucoup moins sûres.<sup>31</sup>

---

<sup>30</sup> La banque et l'entreprise techniques actuelles de financement. Par Alain COINEL et Gérard ROUYER. Charges de cours à l'institution technique de banque. la revue banque éditeur. Collection CFPB-formation.p.270, 271.

<sup>31</sup> Idem. page 271.

**1.2.Le crédit documentaire :****Définition :**

Le crédit documentaire n'est pas une technique de paiement récente, contrairement à ce que beaucoup pensent. En effet l'historien Fernand Braudel situe sa première utilisation en France à 1750. Cette de paiement, lorsqu'elle est réalisée, présente l'avantage de la garantie du risque commercial, et éventuellement du risque politique.

Le crédit documentaire est utilisé principalement pour des montants importants ou lorsqu'il ya doute sur la solvabilité, ou la moralité du partenaire. Sa bonne exécution demande de la part de l'exportateur un travail administratif rigoureux. C'est un instrument de paiement dont le commerce international ne pourrait plus se passer. C'est au cours de la négociation que doit être prise la décision que le paiement de la transaction commerciale se fera par l'entremise d'un crédit documentaire<sup>32</sup>.

**Son utilité :**

Le crédit documentaire est une technique de paiement fondée sur la présentation de documents conformes aux instructions mentionnées, et sur la fiabilité du réseau bancaire.

**1.2.1.Le crédit documentaire est une confirmation de commande :**

Le vendeur peut commencer la fabrication, dès qu'il est en possession de l'original du crédit documentaire conforme au contrat commercial. Pour que le Credoc original soit émis par la banque émettrice, l'acheteur doit obligatoirement effectuer une démarche pour se procurer un imprimé bancaire ou donner des ordres précis à son banquier.

Lorsque le Credoc est ouvert par la banque émettrice, l'acheteur ne peut plus refuser la livraison ou modifier unilatéralement les termes inscrits dans l'original du Credoc sans avoir des comptes à rendre à sa banque.

**1.2.2.Le crédit documentaire est un contrat financier :**

Il peut servir de financement pour les 2 parties :

— Pour l'exportateur :

---

<sup>32</sup> Moyens ET TECHNIQUES DE PAIEMENT INTERNATIONAUX, Didier-Pierre MONOD, 4<sup>e</sup> Edition mise à jour RUU 600, EDITION ESKA 2007, Page 113

- Il peut faire mention d'acomptes à payer d'avance.
- Il peut être payé dès l'expédition.
- Il peut être à paiement différé.

— Pour l'importateur :

- Il peut faire partie de ligne de crédit.
- Il peut être payable à une échéance fixée.

### **1.2.3. Le crédit documentaire est un engagement bancaire :**

Il est irrévocable, la banque de l'acheteur se porte garante de son client en acceptant de payer le montant de la transaction à sa place, pour autant que toutes les conditions inscrites dans le crédit documentaire soient respectées.

### **1.2.4. C'est une garantie :**

— En faveur de vendeur :

Il garantit la défaillance de l'acheteur, son insolvabilité et dans certains cas, le risque politique. Il garantit les éventuelles risques commerciaux lorsque les marchandises ont été contrôlées avant l'expédition par une société spécialisée, et qu'un certificat est exigé dans le crédit.

— En faveur de l'acheteur :

Celui-ci est certain que les délais d'expédition et les prix seront respectés, qu'il obtiendra les documents réclamés. Il aura les marchandises conformes à ses souhaits, s'il a pris la précaution d'exiger un certificat de contrôle et de surveillance émis par une société spécialisée<sup>33</sup>.

### **Les différentes formes et notification des crédits :**

Les Credoc sont classés en deux grandes catégories, selon leur degré de sécurité.

#### **1. Crédit documentaire révocable :**

C'est un crédit documentaire qui peut être, sur instruction de l'importateur, modifier ou annuler par la banque émettrice, en tout temps et sans notification préalable au bénéficiaire. C'est donc une forme de Credoc qui ne crée aucune obligation juridique de

---

<sup>33</sup> IDOM. Page 114, 115

payer. L'annulation d'un tel crédit est toutefois sans effet si les documents ont déjà été honorés.

Cette formule n'est pratiquée qu'entre partenaires de confiance. En fait, on ne l'utilise pratiquement plus de nos jours. Signalons enfin que si la mention irrévocable manque dans l'ordre d'ouverture, le Credoc considéré comme révocable.

## **2. Crédit documentaire irrévocable :**

Cette forme offre au vendeur l'avantage d'un engagement sans retour. Elle lui donne donc la certitude que sa marchandise lui sera payée. Pour autant qu'il respecte, bien sur, les conditions du crédit documentaire.

Toute modification ou annulation par l'acheteur des conditions d'un crédit documentaire irrévocable exige l'accord préalable du vendeur. Si ce dernier veut lui aussi modifier ou annuler une ou des conditions du crédit, il doit avoir l'accord de l'acheteur et c'est à celui-ci que reviendra le soin de donner l'ordre de modification ou d'annulation à la banque émettrice.

La banque émettrice charge son correspondant bancaire de notifier le crédit documentaire irrévocable au bénéficiaire, soit en l'avisant simplement (crédit documentaire irrévocable non confirmé), soit en lui confirmant ce crédit (crédit documentaire irrévocable et confirmé).

### **➤ Crédit documentaire irrévocable non confirmée :**

Dans ce cas le banquier de l'exportateur se contente de notifier à ce dernier le Credoc irrévocable. Il n'est nullement tenu d'honorer les documents que lui présente le bénéficiaire et encore moins de suppléer une défaillance éventuelle du banquier de l'importateur.

Généralement, le bénéficiaire (exportateur) d'un crédit documentaire n'accepte pas cette formule que si les risques politique et économique sont minimes.

### **➤ Crédit documentaire irrévocable et confirmée :**

Dans cette forme de Credoc une banque située dans le pays de l'exportateur s'engage, au même titre de la banque émettrice, à effectuer le paiement dans les conditions fixées dans le Credoc. Lorsque la banque émettrice demande à la banque notificatrice de confirmer le Credoc irrévocable, non seulement elle s'engage à payer le bénéficiaire, mais oblige

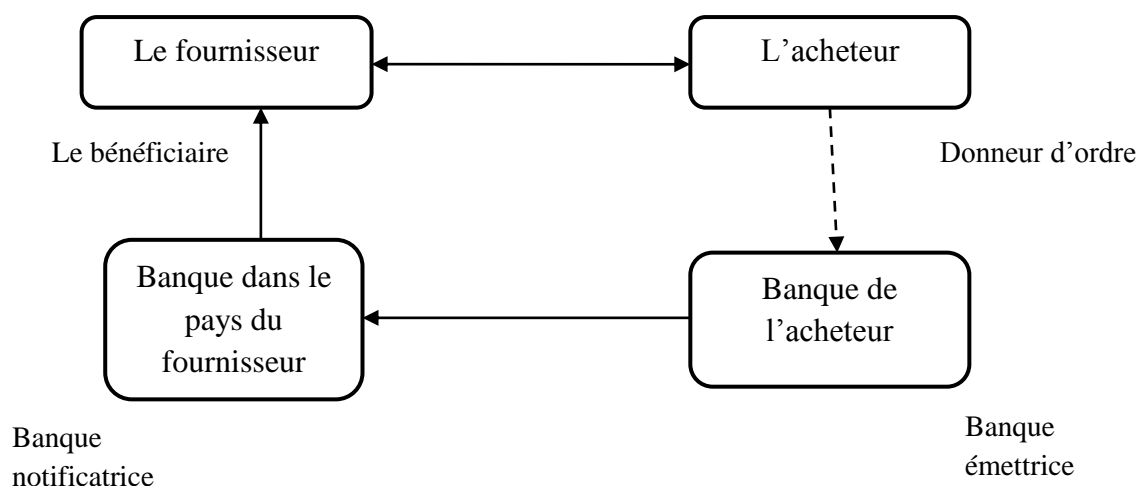
également la banque notificatrice à payer les documents présentés par le bénéficiaire dans les délais prescrits.

Le bénéficiaire reçoit donc un double engagement : celui de payer de la banque émettrice mais aussi et surtout celui de payer de la banque notificatrice, plus prête de lui. Il est évident que si cette confirmation est faite par la propre banque du bénéficiaire, cela renforce encore sa sécurité.

Les risques politiques et économique, s'ils existent ne sont pas éliminée, mais pris en charge par la banque notificatrice en lieu et place du bénéficiaire. C'est la raison pour laquelle il arrive que la banque notificatrice refuse de confirmer un tel crédit.

Un crédit documentaire irrévocable confirmé constitue pour la banque confirmante un engagement ferme, et une couverture qui s'applique à la valeur totale de l'exportation<sup>34</sup>.

**Les intervenants ou les participants au crédit documentaire<sup>35</sup> :**



<sup>34</sup> L'ENTREPRISE & LE FINANCEMENT BANCAIRE, Farouk Bouyacoub, CASBAH Editions, Algérie 2003. Page 264,265

<sup>35</sup> Moyens ET TECHNIQUES DE PAIEMENT INTERNATIONAUX, Didier-Pierre MONOD, 4<sup>e</sup> Edition mise à jour RUU 600, EDITION ESKA 2007. Page 122

## **2.Le financement des exportations :**

### **2.1.Les crédits fournisseur:**

Ce sont des crédits fait par des fournisseurs a des importateurs installes a l'étranger.

Les durées de ces crédits vont jusqu'à sept ans lorsqu'il s'agit de moyen terme et dix ans lorsqu'ils s'inscrivent dans le long terme.

Ces crédits sont garanties par des organismes spécialises, tels la COFACE en France, HERMES en Allemagne ou encore la SACCE en Italie. Ces organismes délivrent des polices d'assurance crédits aux banquiers et aux établissements financiers prêteurs.

Généralement, ces compagnies d'assurance couvrent les risques politiques, les risques monétaires, les risques liés à une catastrophe naturelle et les risques de non transfert.

#### **2.1.1.Les crédits fournisseurs à moyen termes :**

Ce sont des crédits spécifiques, adaptés a un contrat donne. Un plan de financement du marché, établi en fonction des perspectives de dépenses et de rentrées dans le cadre du contrat commercial, détermine le besoin de crédit (de préfinancement notamment).<sup>36</sup>

#### **2.1.2.Les crédits fournisseurs à long termes :**

Ces crédits financent les exportations de grands équipements, d'usines complètes, ou encore des grands chantiers à l'étranger.

### **2.2.Les crédits acheteurs :**

Ce sont des crédits faits par des banques aux importateurs étrangers ou aux banquiers de ces importateurs.

Le crédit acheteur est un prêt direct consenti à un acheteur installé dans un pays A par la banque d'un pays B. cette banques paie contant le fournisseur local, a la réception, par l'acheteur du pays A, des équipements ou matériels commandes.

La durée d'un crédit acheteur varie entre 18 mois et 10 ans. Ces crédits sont également garantis par les organismes spécialises d'assurance. <sup>37</sup>

---

<sup>36</sup> Farouk BOUACOUB. L'entreprise et le financement bancaire. CASBAH Edition, Alger, 2003. P.268.

<sup>37</sup> Idem.p.269.

**CONCLUSION :**

Le commerce international a connu plusieurs étapes, le monde est passé par le développement du transport, le système bancaire, et les institutions créées qui ont aidé à organiser et à mettre un cadre légal pour faciliter les opérations du commerce international et éviter les conflits.

Le point négatif du commerce international est qu'il est dominé par les pays développés, les institutions internationales et les multinationales œuvrent en leur faveur.

Le commerce international occupe actuellement une place importante dans les débats politiques et économiques, son expansion a imposé à la communauté internationale de mettre en place un cadre institutionnel uniforme qui permet d'encadrer et d'organiser des opérations commerciales à l'international dans le but d'harmoniser la formalité quelque soit leur nature et notamment en matière des documents utilisés à cet effet.

*Chapitre III :*  
*Le cas pratique des*  
*procédures de dédouanement*  
*des marchandises à*  
*l'importation*

## **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

---

### **INTRODUCTION**

Après avoir passé d'une étude théorique sur notre thème qui est les procédures de dédouanement de marchandise a l'importation, une étude pratique sur l'activité d'une entreprise serait importante et utile.

Pour notre cas pratique on n'a choisie l'entreprise HADJEB AUTO (KIA MOTORS) qui revient en utilité sur notre thème puisqu'elle est dans le domaine de commerce, est qui exerce dans l'importation des produits et leurs reventes.

Dans ce chapitre, il s'agit de présenter dans un premier lieu, la présentation du groupe HADJEB et les entreprises qui le composent, en suite, la présentation de notre enquête qui va être des réponses à nos questions, en fin, les résultats de notre étude pratique sur le thème choisi.

## **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

---

### **Section 1 : Présentation du groupe HADJEB**

#### **1- Présentation du groupe HADJEB :**

##### **1-1 Historique :**

Tout a commencé en 1993 : monsieur NOUREDINE HADJEB professeur d'université ouvre une simple épicerie en alimentation générale. Petit à petit il réalise des bénéfices et décide d'investir ces derniers et s'orienter vers le commerce de produits agro-alimentaire l'entreprise RIVE SUD CONDI voit le jour ; l'affaire prend de l'ampleur et cet essor a fait de la SARL leader dans son domaine dans la wilaya de TIZI-OUZOU est un opérateur incontournable au niveau national.

Cette notoriété conjuguée à la maîtrise du marché de l'agro-alimentaire a permis de cerner les différents rouages et mécanismes qui régissent ce secteur dans le but d'assurer un meilleur positionnement sur le marché et être en mesure de faire face à une concurrence très agressive. C'est donc en pleine rentabilité et montée en cadence des investissements consentis et dans le cadre d'un axe de développement mûrement réfléchi en 2006 qu'il a créé des unités complémentaires la SARL BLANCO IMPEX activant dans le domaine de l'agro-alimentaire créant ainsi une synergie et une dynamique de développement appréciable. En 2007 le groupe sort de son domaine d'activité et crée une EURL spécialisée dans l'automobile et la pièce détachée KIA MOTORS HADJEB AUTO quelques années plus tard un supermarché du nom de DYLIA MARKET est créé afin de mieux se rapprocher des consommateurs des deux SARL RIVE SUD CONDI et BLANCO IMPEX. Pour assurer la distribution de tous ses produits le groupe a enrichi son portefeuille d'activités avec la création d'une entreprise de transports TPM<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.ummtto.dz/dspace/handle/ummtto/16178>

Mémoire sous le thème Analyse de la stratégie de diversification cas : groupe HADJEB

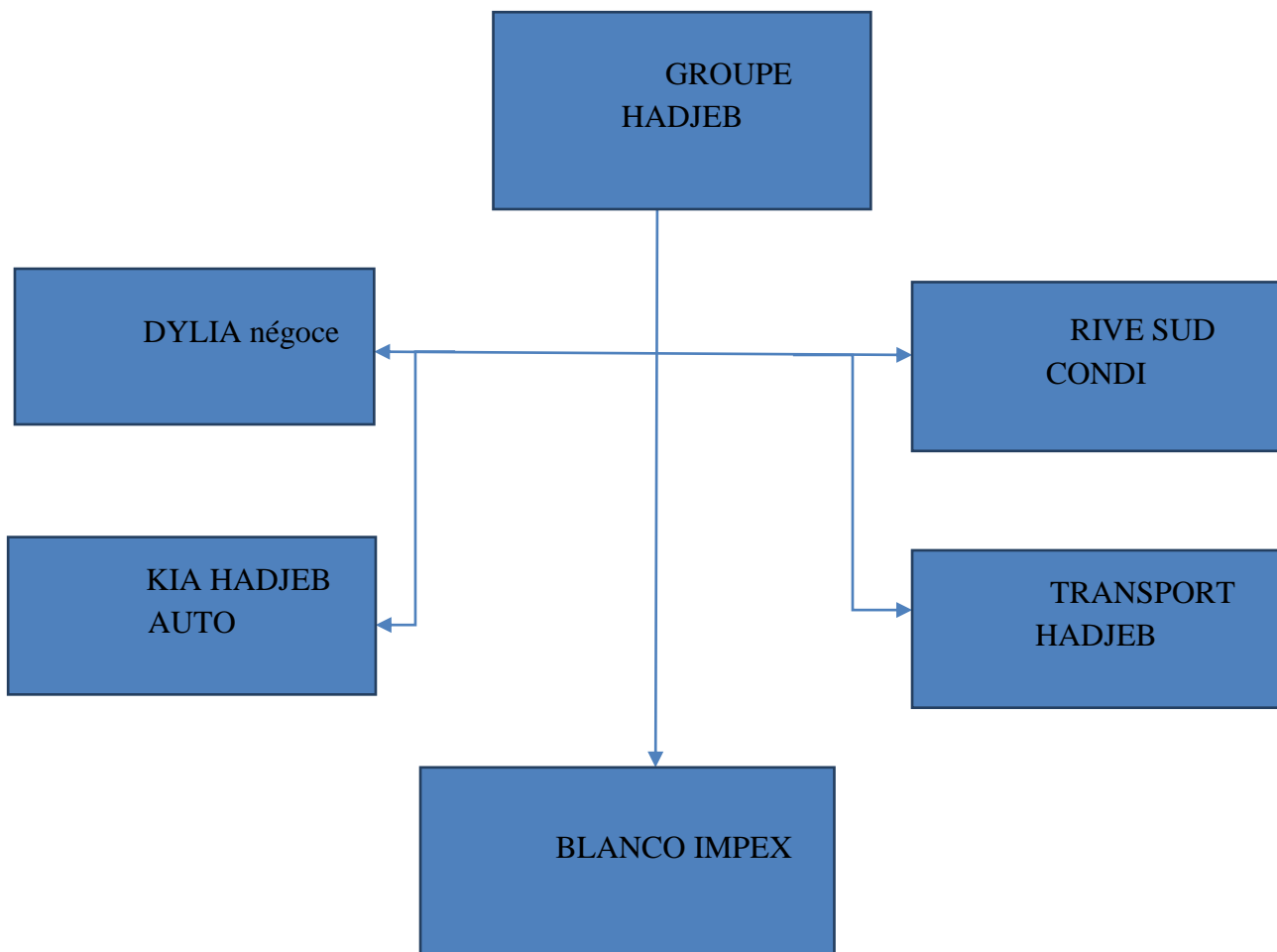
### Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation

---

#### 1-2 présentation du portefeuille d'activité du GROUPE HADJEB :

Le schéma suivant représente un organigramme des entreprises du GROUPE HADJEB

**Figure1** ; organigramme du groupe HADJEB



## **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

---

- **Les différents DAS du groupe :**

Dans le domaine du groupe HADJEB, on peut identifier un métier spécifique ; celui de l'agro-alimentaire on peut analyser ce métier en fonction de ces types de clients, de la technologie ou des besoins satisfaits. À partir de cette analyse, on remarque que le groupe peut être décomposé en 5 domaines d'activités stratégiques :

- ✓ **Les DAS de RIVE SUD CONDI**

Activités principales :

- Une unité de conditionnement de produits alimentaires comme les secs, fruits secs et autres conserves comme le maïs, champignons, ananas...etc. l'unité en question dans la marque commerciale est DYLIA se situe au niveau de sidi moussa wilaya D'ALGER.
- Une unité de conditionnement de lait en poudre de marque de DYLIA au niveau de Tizi-Ouzou.

Activités secondaires :

- Une centrale d'achat des différents produits alimentaire à TIZI-OUZOU.
- Un dépôt pour la distribution directe au niveau de TIZI-OUZOU

Spécialisé dans l'importation- conditionnement et distribution des produits alimentaires. La société RIVE SUD CONDI, représentée par la marque DYLIA se distingue par l'attention qu'elle porte à la qualité des produits. Créée en 2009, elle vient à la rencontre du marché algérien et distribue une riche gamme de légumes secs, distinctement sélectionnés, allant du riz aux haricots en passant par les pois chiches, les lentilles et lait en poudre et sous des variantes venant du monde entier. La société RIVE SUD CONDI dispose de son usine de conditionnement RAIS basée à Alger. Son dynamisme s'affiche à travers un processus de magasinage, conditionnement, et distribution des produits DYLIA sur le territoire national au niveau local, l'entreprise possède un centre de distribution de ses produits. Au niveau de Tassadort, elle fusionne avec le centre de dépôt RAIS et assure la couverture optimale de la wilaya de TIZI-OUZOU grâce à une équipe jeune et dynamique pour être le leader de la distribution en produits alimentaires dans la wilaya de TIZI-OUZOU.

## **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

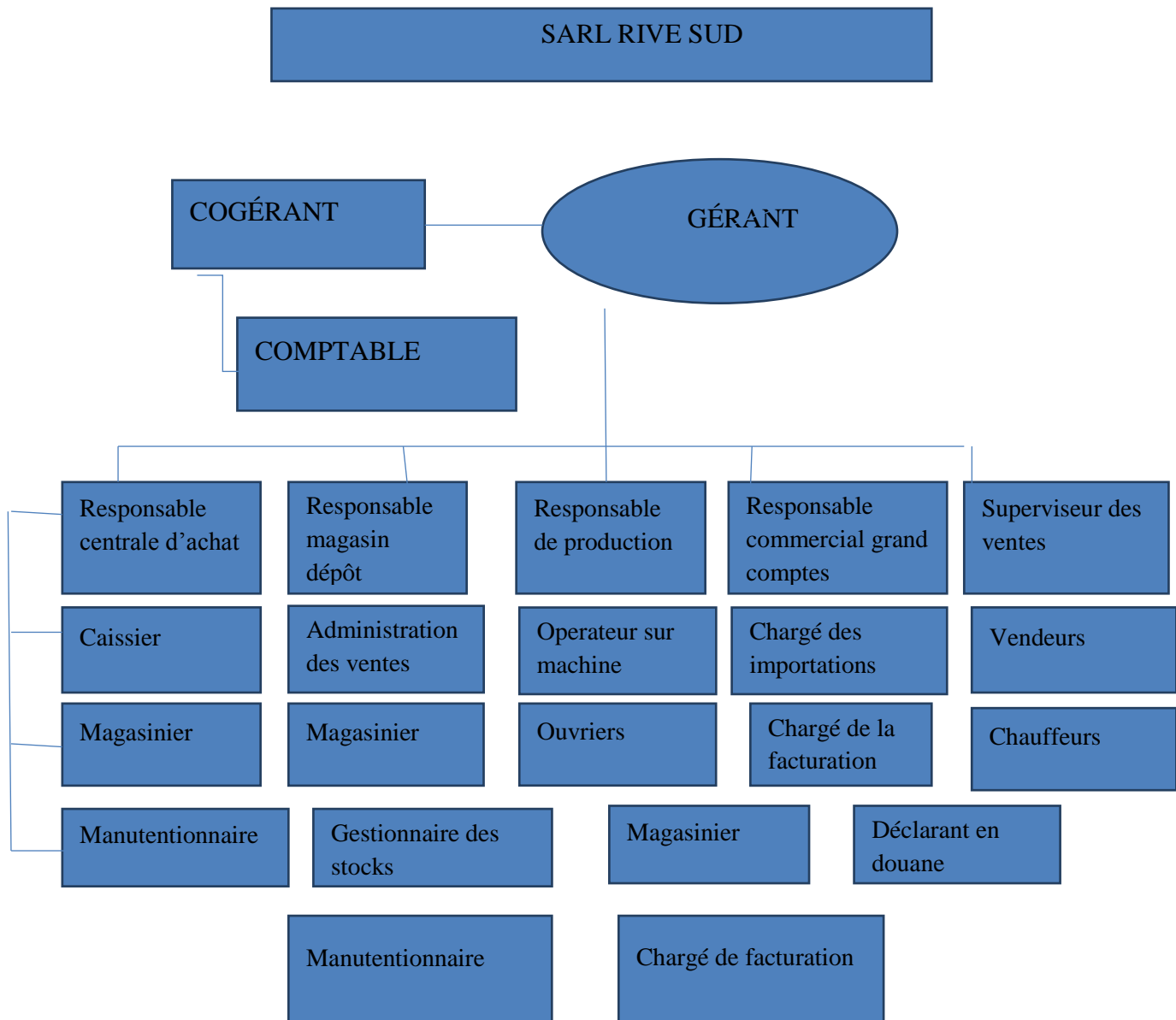
---

### **Produits de la marque DYLIA**

- Céréales et pseudo-céréales
- Riz
- Légumineuses
- Pois chiche
- Lentilles
- Lait entier en poudre
- Fruits préparés
- Fruits par type de conditionnement
- Ananas en conserve
- Légumes séchés
- Légumes par type de conditionnement
- Champignons en conserve et en bocal
- Mais doux en conserve et en bocal
- Riz préparé
- Riz blanchi
- Riz étuvé
- Conditionnement de produits alimentaires
- Cuisson et conditionnement sous vide de produits alimentaire
- Conditionnement de paniers de produits alimentaires
- Conditionnement de produits alimentaires en poudre et granulés
- Conditionnement de produits alimentaires pour distributeurs automatiques

## Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation

Figure 2 : organigramme de la SARL RIVE SUD CONDI



Source : direction de la ressource humaine du groupe HADJEB

### ✓ Les DAS de BLANCO IMPEX

#### Activités principale :

- Importation des produits alimentaires.

#### Activité secondaire :

- Agent agréé de vente de véhicules de marque HYUNDAI (auto Blanco)
- Vente en détail de la pièce de rechange

### **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

---

- Réparation auto mobile (service après-vente)
- Spécialisée dans l'importation exportation de produits alimentaires.
- La SARL BLANCO IMPEX importe des produits de qualité supérieure a des compétitifs. Elle couvre le marché national.

#### **Ses produits de la marque de BLANCO IMPEX**

- Fruits en conserve
- Champignons en conserve
- Mais en conserve
- Fruits secs
- Véhicules de marque HYUNDAI
- Pièce de rechange

#### **✓ Les DAS de KIA HADJEB AUTO**

##### Activités principale :

- Agent agréé de vente automobile de marque KIA
- Vente de la pièce de rechange et réparation mécanique °service après-vente°

##### Activités secondaire :

- Importation de la pièce de rechange dans le domaine mécanique
- Importation des pneus

Point de vente en détail de la pièce de rechange au niveau de BAB EZZOUAR ALGER.

#### **EURL CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE**

KIA MOTORSHADJEB AUTO crée en 2006. Est présente sur deux activités principales ;

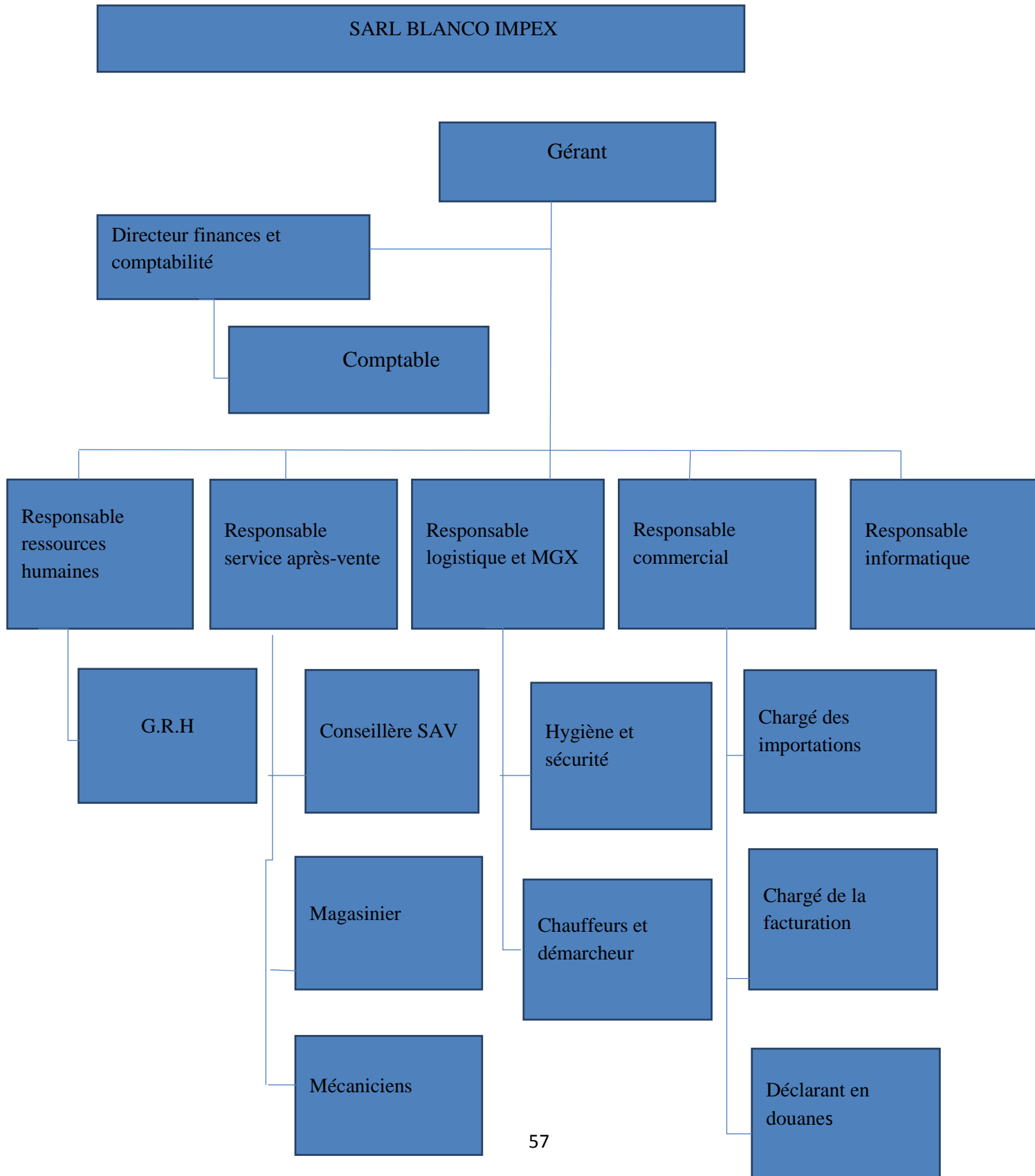
HADJEB AUTO est un agent agréé KIA AL DJAZAIR offrant ;

- Un showroom pour la vente de véhicules neufs
- Un service après-vente pour la maintenance des véhicules KIA
- Un magasin de pièces de rechange

## Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation

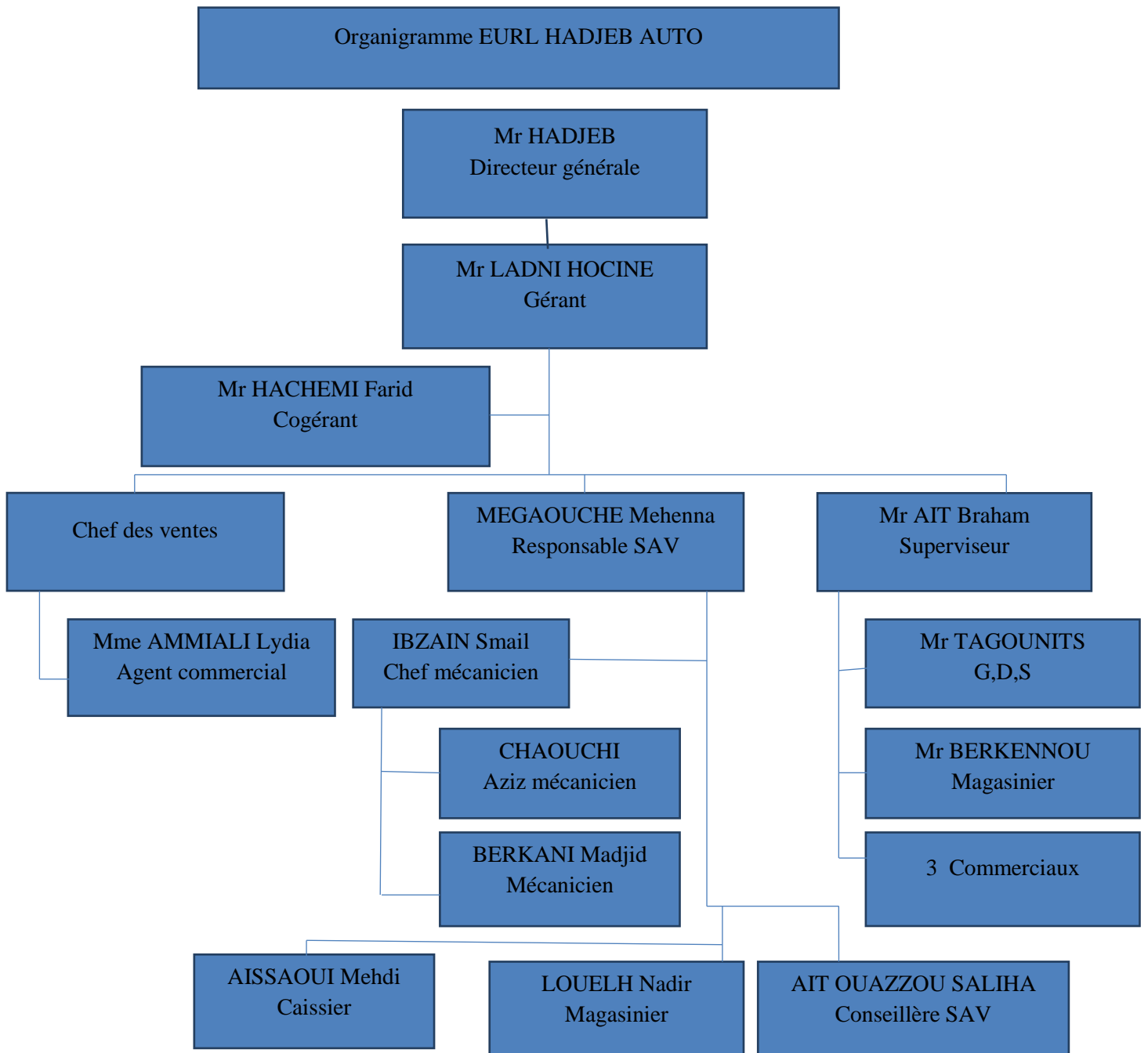
L'entreprise TPM ; est une entreprise de transport public des marchandises elle est considérée comme une entreprise de logistique pour appuyer les autres entreprise

Figure 3 : organigramme de la SARL BLANCO IMPEX



## Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation

Figure 4 : organigramme de L EURL KIA HADJEB AUTO



GROUPE HADJEB

Lot d 31 anar amellal zone B route Maatkas, Tizi-Ouzou, 15000 Algérie

## Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation

---

### Section 02 : la présentation de la méthodologie (le guide d'entretien/questionnaire)

Questions	Réponses
1. Que signifie la douane pour vous ? et que représente ?	➤ C'est les protecteurs de l'économie nationale.
2. La douane devrait remplir quel rôle d'après vous ?	➤ C'est des contrôleurs se base sur l'aspect financier.
3. Vos expériences avec la douane dans le cadre de votre travail vous ont elle permit de mieux connaitre la douane ?	➤ Oui.
4. Connaissez-vous la réglementation douanière algérienne ?	➤ Pas à 100%, il est très vaste.
5. Lors de vos importations, vous êtes soumis vous référer a quelles réglementation ?	➤ C'est les régimes douaniers.
6. Combien avez-vous de transitaire ?	➤ 1 un seul transitaire
7. Quels types de vos marchandises importées qui sont le plus souvent dédouaner ?	➤ Les produits agroalimentaires et les pièces de rechange automobile.
8. Avez-vous eu affaire à un retard du dédouanement de votre marchandise ? et dû à quoi ?	➤ Oui, et cette affaire de retard dû à la marchandise arrivée et les documents sont pas encore arrivée(le retard des documents).

## Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation

<p><b>9. Quelles procédures douanières suivez-vous pour réaliser une opération d'importation de vos marchandises ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ D'abord l'arrivée de papiers originaux de la marchandise à la banque.</li> <li>➤ Avis d'arriver envoyé à l'entreprise.</li> <li>➤ Echange.</li> <li>➤ La déclaration en douane.</li> <li>➤ Le contrôle par la direction de commerce.</li> <li>➤ Magasinage.</li> </ul>
<p><b>10. Quels acteurs interviennent dans les procédures de dédouanement de vos marchandises ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les acteurs qui interviennent est seulement le déclarant.</li> </ul>
<p><b>11. A quels moyens de transport faits vous appel lors de vos opérations d'importations ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le moyen de transport utilisé dans nos importations c'est le transport maritime.</li> </ul>
<p><b>12. Quels sont les documents nécessaires dans la réalisation d'une opération d'importation ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La facture, le connaissement.</li> <li>➤ Certificat d'origine.</li> <li>➤ Certificat phytosanitaire.</li> <li>➤ Certificat de fumigation/non fumigation.</li> <li>➤ Certificat de conformité.</li> </ul>
<p><b>13. A quel instrument faits vous appel pour le dédouanement de vos marchandises ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'instrument c'est le tarif douanier, chaque produit à sont tarif douanier.</li> </ul>
<p><b>14. Quand faits vous la déclaration en douane et auprès de quel service ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La déclaration en douane se faite juste après la récupération des documents (après l'échange), et auprès de service des douanes.</li> </ul>
<p><b>15. Qui garantie la sécurisation de vos marchandise lors de leur dédouanement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'entreprise chargée portuaire d'Alger (EPAL) et Djazair port Word (DPW).</li> </ul>

### Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation

<b>16. Pensez vous que les facilitations accordées par la douane sont suffisante pour le développement du commerce international ?</b>	➤ Les facilitations accordée par la douane sont à l'export et non pas à l'import.
<b>17. Que pensez-vous des procédures douanières algérienne et internationale imposées aux entreprises lors de leurs opérations de commerce international ?</b>	➤ Les procédures douanières algériennes sont trop bureaucratiques.
<b>18. Qu'en pensez vous du temps que prennent les procédures de dédouanement ?</b>	➤ Le temps que prennent les procédures de dédouanement est en théorie trois jour (3) et en pratique y'a une grande différence.
<b>19. Souhaitez-vous que l'administration des douanes change ces procédures actuelles ?</b>	➤ Oui, c'est sur.

#### 1. Approche de la recherche :

Il existe trois approches de recherche : approche qualitative, quantitative et mixte.

##### 1- Approche qualitative :

Regroupe des perspectives diverses en terme de base théorique, et technique de recueil et d'analyse des données.

##### 2- Approche quantitative :

## **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

---

Correspond à la mobilisation des données généralement structurés sur un nombre important d'individus.

### **3- Approche mixte :**

C'est un modèle de recherche qui implique de combiner les éléments d'une approche qualitative et quantitative.

Et dans notre travail c'est la démarche qualitative qui nous à servir d'analyser les différentes données.

## **2. Justification du choix de l'entreprise :**

Le choix de l'entreprise HAJEB auto repose sur les raisons suivantes :

- parce qu'il exerce des opérations d'importations, automatiquement il effectue les procédures de dédouanements qui est notre thématique.
- Ce qui nous à attirer c'est l'importation des produits alimentaire sur lequel y'a une forte demande par les consommateurs.

## **3. Collecte de données :**

Dans notre cas on à fait appel à l'observation et l'entretien : (le guide d'entretien est c'est dessus)

1) l'entretien est une technique de recueil de l'information qui se déroule dans une relation de face à face. Il existe trois types d'entretien :

**1-1- l'entretien non directif :** il repose sur une expression libre de l'enquête à partir d'un thème proposer par l'enquêteur.

**1-2- l'entretien directif :** ce type d'entretien s'apparente sensiblement au questionnaire, dans le cadre de cet entretien, l'enquêteur pose des questions selon un protocole strict fixé à l'avance.

**1-3- L'entretien semi directifs :** il porte sur un certain nombre de thème qui sont identifié dans une grille d'entretien préparer par l'enquêteur.

2) L'observation :

Est une technique fréquemment utiliser pour mener une étude qualitative.il permet de recueillir des données verbales et non verbales.

## **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

---

### **Section 3 : Résultats et discussion**

Parmi les trois sociétés de HADJEB AUTO on n'a choisi la SARL ou la DAS BLANCO IMPEX qui exerce l'importation des produits alimentaires comme activité principale et agent agréé de vente de véhicules de marque HYUNDAI (AUTO BLANCO) comme activité secondaire.

#### **1- Le pré-dédouanement :**

Au niveau du groupe HADJEB :

- La première chose à faire c'est de choisir le produits à importer par exemple : (les fruits secs)
- Deuxième chose c'est de négocier avec le fournisseur sur : le prix, la qualité, et la quantité du produit
- Conclure le contrat ou la date d'embarquement sera fixé
- Avant l'embarquement de la marchandise il faut vérifier : les étiquettes, les conditions de stockage, date de fabrication et d'expiration, ..... mais aussi vérification de l'état des conteneurs avec des photos envoyer par le fournisseur
- L'envoi des brouillons de tous les documents obligatoires avant l'embarquement de la marchandise par le fournisseur toujours
- Après avoir tous vérifier c'est l'envoi de la marchandise.

#### **2- Les documents à avoir lors d'une opération d'importation :**

##### **➤ Les documents obligatoires :**

Sont des documents qui accompagne la marchandise, le BL c'est le billet de la marchandise ou on doit mentionner le NIF (numéro d'identité fiscal) et le sheep of board.

- La facture de la marchandise qui porte :
  - Les cordonne du fournisseur et de l'acheteur
  - Le prix la nature et la quantité de la marchandise
  - La monnaie de facturation
  - Le prix de transport

## **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

---

- Le pays d'origine de la marchandise importé
- Le prix en FOB et CFR et le moyen de transport
  
- Le connaissement maritime
- Certificat d'origine
- Certificat de fumigation ou de non fumigation
- Certificat de qualité et de conformité

Ces documents ils ne peuvent pas être envoyé avant le chargement de la marchandise parce que il Ya des documents qui sont établie après l'envoi de la marchandise.

### ➤ **Les documents non obligatoires**

- Note de poids (Wight note)
- Liste de colisage (picking liste)
- La déclaration d'export : c'est pour la douane de l'exportateur est d'envoyer une copie pour l'importateur, elle est utile pour confirmer le prix réel de la marchandise et dégager la responsabilité de vol ou d'autre risques.

### **3- La domiciliation :**

La domiciliation elle se fait en deux cas :

- a- Cas de fonctionnement
- b- Cas de revente en état

#### **a- Le fonctionnement :**

Après l'arrivée des marchandises l'importateur doit faire une demande a sa banque par une domiciliation pour retirer les documents

- Les documents nécessaires pour la domiciliation
  - Un engagement de non revente en état
  - Dicerte maritime
  - Traite

## **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

---

Après avoir fait la domiciliation on retire les documents et la banque paye le fournisseur.

### **b- La revente en état : le cas utiliser a BLANCO IMPEX**

Dans ce cas la domiciliation ce fait avant le départ de la marchandise est payer les taxes.

➤ Les documents nécessaires pour la domiciliation :

- Une attestation de libre commercialisation envoyée par le fournisseur
- Dicerte maritime

Donc la seule et petite différence entre le cas fonctionnement et le cas de revente en état est :

Le fonctionnement	La revente en état
La domiciliation se fait après l'arrivée de marchandise	La domiciliation se fait avant le départ de la marchandise (c'est la loi algérienne qui le demande pour encourager l'économie).

### **4- Le dédouanement des marchandises :**

Le dédouanement ce passe en 4 étapes :

- L'échange.
- La déclaration en douane de marchandise.
- Vérification.
- L'enlèvement.

#### **4.1.L'échange :**

Dés l'arrivée de la marchandise au port la compagnie maritime ils nous envoient l'avis d'arrivée. Et pour récupérer la marchandise il faut ce déplacé au port avec les documents nécessaires qui sont le connaissement et l'avis d'arrivée, qu'ont doit donné au transporteur de la marchandise (compagnie maritime), ou on paye les frais de débarquement, les frais de transbordement et les frais de manutention. Pour avoir un bon à délivrer et la facture, on appelle tous ça un échange de propriété qui veut dire la marchandise m'appartient.

## **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

---

### **4.2.La déclaration en détaille :**

Il se fait à la douane par le remplissage d'un formulaire ou ont doit mentionner :

- Le régime d'importation (pour HAJEB c'est la mise en consommation).
- L'importateur.
- L'exportateur.
- La valeur de la marchandise.
- Le mode de transport (par les incoterms CFR/FOB).
- La domiciliation.
- La position tarifaire.
- Les codes des documents.

Après la validation de ce formulaire (déclaration au système), il nous donne le montant des droits de douanes à payer, puis vont imprimer le formulaire et le déposé et le cacheté et vont nous rendre la copie bleu (D 10 ou la déclaration 10 avec lequel on continue les autres procédures), et les autres reste a la douane avec tous le dossier qui porte les documents nécessaires.

### **4.3.La vérification :**

Après la déclaration vient la procédure de vérification qui consiste à la visite de la marchandise. Pour programmer la visite ont doit déposer le document D10 et le bon à délivrer à la compagnie maritime pour qu'ils nous fixons une date de la vérification. Et pour ce faire il faut la présence de :

- ❖ La douane : les douaniers vont vérifier les centaires plus les numéros de séries.
- ❖ La ministère de commerce (la DCP) : vérification des étiquettes, l'importateur, la qualité,...
- ❖ Le service phytosanitaire.

Après avoir tous vérifié que tout est aux normes on aura le visa phytosanitaire qu'on montre à la DCP pour avoir aussi un visa DCP.

## **Chapitre III : le cas pratique des procédures de dédouanement des marchandises à l'importation**

---

### **4.4.L'enlèvement :**

A la fin la 4<sup>ème</sup> et la dernière procédure c'est de nous prenons le bon à enlever (que la douane nous à fournis après le dépôt de visa DCP), plus le bon à délivré aux services des centenaires (port) pour payer le magasinage.

Puis le chargement des centenaires à la présence de douanier pour vérifier les papiers et les faire passer par son système (que la marchandise est sortie du port et il est à la main de son propriétaire).

*Conclusion  
générale*

## Conclusion générale

---

Les moyens de transport (transport maritime ou aérienne) jouent un rôle important dans le développement du commerce international à l'échelle mondiale, c'est ce qui a rendu les échanges internationaux de marchandises plus faciles.

Dans chaque opération de commerce international effectuée entre l'exportateur et l'importateur, des barrières douanières sont situées à chaque point d'entrée des marchandises sur le territoire national, la douane intervient successivement lors du passage des marchandises, soit à l'entrée ou à la sortie de celles-ci.

La douane est une autorité étatique chargée du contrôle des frontières d'un pays, est en particulier de la régulation des personnes et marchandises qui entrent et sortent, ses missions varient d'un état à l'autre mais elle possède presque toujours une institution économique et financière à caractère fiscal et sécuritaire.<sup>1</sup>

Dans ce travail, nous avons cherché à apporter des éléments de réponses à la problématique suivante :

Quelles sont les procédures de dédouanement de la marchandise à l'importation dans le cas de l'entreprise HADJEB AUTO ?

La fixation d'objectif méthodologique est l'une des étapes les plus importantes. Elle permet de détecter les éléments importants à prendre en considération pour mener une analyse approfondie de notre travail.

Pour réaliser notre travail, nous avons utilisé des outils de collecte d'information pour mener une enquête au sein du groupe HAJEB. La démarche qualitative, qui est l'étude empirique nous a servi d'outil d'analyse des différentes données, afin de répondre à notre problématique.

---

<sup>1</sup> <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/douane>

## **Conclusion générale**

---

Pour mener à bien ce travail, nous avons choisi d'opérer une analyse documentaire basée sur les documents interne de l'entreprise, de facturation et celui des importations. Ainsi un questionnaire.

Notre stage pratique a été fait auprès de l'entreprise HADJEB AUTO où nous avons pu récolter de nombreuses informations sur notre thème. Les résultats obtenus dan cette étude permette de confirmer certaines de nos questionnements.

Chaque opération d'importation passe par des procédures de dédouanement qui sont les suivantes :

a- L'échange :

C'est de déposer le bon d'arrivé et le connaissance maritime à la compagnie maritime, et payer les frais nécessaires pour avoir un bon à délivrer.

b- La déclaration en douane :

C'est de déposer le dossier de la marchandise plus le formulaire remplir et avoir une copie de ce dernier.

c- Le contrôle :

C'est de faire une visite et contrôler les conteneurs par la DCP et pat le phyto sanitaire pour avoir les visas par les contrôleurs DCP et phyto sanitaire et pouvoir récupérer la marchandise.

d- L'enlèvement :

C'est de payer le magasinage et le chargement de la marchandise, on passe par un douanier qui mentionne la sortie de marchandise.

D'après notre enquête et collecte d'information quelque soit sur les sites web ou les ouvrages ou à l'entreprise on trouve que les procédures de dédouanements est utile pour effectuer une opération d'importation ou d'exportation au niveau nationale ou international pour protéger le pays

## **Conclusion générale**

---

Pour conclure la douane c'est le garant des intérêts économiques d'une façon générale et particulièrement des consommateurs parce que sans elle il y aura un manque de qualité et contrôle des marchandises et augmentation de la fraude, ce qui menace la sante et sécurité public, c'est pour cela la douane est devenu un acteur du commerce international.

# *Bibliographie*

## Bibliographie

---

### Ouvrage :

1. Jean bastid et j.p.DEMUMIEUX. (LES DOUNES).PRESSES UNIVERSITAIRES DE France. Edit.n°34 024 1976.Page 94, 96, 97,98.
2. BOUCHENE/ ZAKARIA et DAOUDI Sélami( CODE DES DOUANES). Fait à alger, le 21 juillet 1979, chadeli bendjedid. Edition -1991.page 34,35, 36,37.
3. Commerce international. Véritable tour de force.7ème Edition.p.7.8.9.10.11.13.19.20.23
4. Commerce international. Véritable tour de force.7ème Edition. P.7.8.9.10.11
5. Le commerce international. Frédéric Teulon. Edition du seuil, février 1996. Page 40.44
6. Livre commerce international, Valérie gomez-bassac, edition FOUCHER, octobre 2009. Page 29.32.38.39.40.41
7. Le commerce international, de Michelle Rainelli, 7° Edition « un véritable tour de force », Edition la découverte à paris. Page 103, 105,106
8. Farouk BOUACOUB. L'entreprise et le financement bancaire. Casbah Edition, Alger, 2000. P. 261.
9. La banque et l'entreprise techniques actuelles de financement. Par Alain COINEL et Gérard ROUYER. Charges de cours a l'institution technique de banque.la revue banque éditeur. Collection CFPB-formation. p.270, 271.
10. Moyens ET TECHNIQUES DE PAIEMENT INTERNATIONAUX, Didier-Pierre MONOD, 4°Edition mise à jour RUU 600, EDITION ESKA 2007,Page 113.114.115.122

### Site web :

- <https://www.viepublique.fr>
- <https://www.logistiqueconseil.org>
- <http://www.oecd.org>.
- <https://www.tfig.unece.org>
- <https://www.douane.gov.dz>
- <http://www.algex.dz>
- <https://www.cagex.dz>
- <https://www.caci.dz>
- <https://www.anexal.dz.presentation>
- <http://www.memoireonline.com>

## Bibliographie

---

### Documents :

- Manuel des procédures de dédouanement.
- Des cours des années précédente.
- Document sur la démarche d'une opération d'importation remis dans le module procédures d'import/export.

### Mémoires :

- Mémoire sous le thème Analyse de la stratégie de diversification cas : groupe HADJEB.
- T.KARAR, CH. IKHLEF, les procédures de dédouanement des marchandises à l'importation, mémoire de fin de cycle en sciences commerciales, dirigé par Mr ABIDI Mohemmed, promotion 2019/2020.

# *Table des matières*

# Table des matières

---

**Remerciement**

**Dédicaces**

**Liste des tableaux et figures**

**Liste des abréviations**

**Sommaire**

**Introduction générale.....2**

## **Chapitre I : le dédouanement des marchandises**

**Introduction.....6**

**Section 01 : Présentation de la douane .....7**

1. Définition de la douane. ....7

2. Le rôle de la douane. ....7

3. Les missions de la douane. ....8

3.1. La mission fiscale.....8

3.2La mission économique. ....8

3.3La mission de contrôle et de répression des fraudes. ....9

3.4La mission statistique.9

**Section 02 : La démarche d'une opération d'importation.....10**

1-la domiciliation bancaire.....10

1-1-définition de la domiciliation. ....10

1-2-les conditions préalables a la domiciliation.....10

2- l' emballage et le transport de marchandises .....11

2-1- définition de l' emballage. ....11

2-1-1- contraintes sur la nature du produit. ....11

2-1-2- contraintes climatiques.....11

2-2- le transport de marchandises. ....12

2-2-1-transport par voie maritime.....12

2-2-2- le transport par voie aérienne.....12

## Table des matières

---

2-2-3-transport par voie terrestre. ....	13
2-3-l'assurance de marchandises. ....	14
<b>Conclusion. ....</b>	<b>14</b>
<b>Section 03 : Les procédures de dédouanements. ....</b>	<b>15</b>
1) Les formalités préliminaires au dédouanement. ....	15
1.1.La conduite en douane des marchandises. ....	15
1.2.La mise en douane des marchandises.....	16
2) Les formalités de dédouanement.....	17
2.1. La déclaration en détail des marchandises.....	17
2.2. La vérification des déclarations.....	19
2.3. Liquidation et acquittement des droits et taxes.....	20
2.4. Enlèvement des marchandises.....	21
<b>Conclusion. ....</b>	<b>23</b>

## Chapitre II : le commerce international

<b>Introduction.....</b>	<b>25</b>
<b>Section 01 : présentation du commerce international .....</b>	<b>26</b>
1. Définition du commerce international. ....	26
2. L'importance du commerce international. ....	26
3. Historique. ....	27
4. Les caractéristiques du commerce international.....	30
<b>Section 02 : les institutions nationale et internationale intervenants dans le commerce internationale .....</b>	<b>31</b>
I. Les institutions nationales algériennes qui interviennent dans le commerce international.....	31
1.1. L'Agence nationale de promotion du commerce extérieur(ALGEX)..... La compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX).....	31
1.2. La chambre Algérienne de commerce et d'industrie (CACI). ....	32
1.3. L'association nationale d'exportateurs (ANEXAL).....	32
1.4.L'office algérien d'action commerciale (OFALAC). ....	33

## Table des matières

---

2. Les institutions internationales intervenantes dans le commerce international.....	33
2.1. Les accords du GATT (General Agrément on Tarifs and Trade).....	33
2.2. L'organisation mondiale du commerce (OMC). .....	34
2.3.La conférence des nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED).....	35
2.4.La commission des nations unies sur le commerce international (CNUDCI).....	36
2.5.L'organisation pour la coopération économique et le développement (l'OCDE). .....	36
2.6. La chambre du commerce internationale (la CCI). .....	37
2.7.L'organisation mondiale des douanes (l'OMD). .....	37
2.8.Le fond monétaire international (le FMI) .....	38
2.9.La banque mondiale (BM).....	38
2.10. Les firmes multinationales (les FMN). .....	39

### **Section 03 : le financement du commerce international. ....41**

<b>1. Le financement des importations. ....</b>	<b>41</b>
1.1.La remise documentaire.....	41
1.2.Le crédit documentaire .....	43
1.2.1. Le crédit documentaire est une confirmation de commande. ....	43
1.2.2. Le crédit documentaire est un contrat financier. ....	44
1.2.3. Le crédit documentaire est un engagement bancaire. ....	44
1.2.4. C'est une garantie .....	44
<b>2. Le financement des exportations. ....</b>	<b>47</b>
2.1. Les crédits fournisseur .....	47
2.1.1. Les crédits fournisseurs à moyen termes. ....	47
2.1.2. Les crédits fournisseurs à long termes. ....	47
<b>3. Les crédits acheteurs. ....</b>	<b>47</b>

### **Conclusion. ....48**

## **Chapitre III : Le cas pratique des procédures de dédouanements des marchandises à l'importation.**

### **Introduction.....50**

### **Section 1 : Présentation du groupe HADJEB.....51**

## Table des matières

---

1- Présentation du groupe HADJEB : .....	51
1-1 Historique .....	51
1-2 présentation du portefeuille d'activité du GROUPE HADJEB .....	52
<b>Section 02 : la présentation de la méthodologie (le guide d'entretien/ questionnaire) .....</b>	<b>61</b>
1. Approche de la recherche.....	61
1.1. Approche qualitative.....	61
1.2.Approche quantitative.....	62
1.3.Approche mixte.....	62
2. Justification du choix de l'entreprise.....	62
3. Collecte de données.....	62
3.1.l'entretien non directif .....	62
3.2.l'entretien directif.....	62
3.3.L'entretien semi directifs.....	62
<b>Section 3 : Résultats et discussion.....</b>	<b>63</b>
1- Le pré-dédouanement.....	63
2- Les documents à avoir lors d'une opération d'importation.....	63
3- La domiciliation .....	64
4- Le dédouanement des marchandises .....	65
4.1. L'échange .....	65
4.2. La déclaration en détaille .....	66
4.3. La vérification.....	66
4.4. L'enlèvement .....	67
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>69</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Table des matières</b>	
<b>Résumé</b>	

## **Résumé**

La douane intervient obligatoirement pour toute opérations de commerce internationale (d'importation ou d'exportation) quelque soit la nature de la marchandise et le mode de transport utiliser (maritime, aérienne et terrestre), de sont arrivée au territoire douanier jusqu'à leur enlèvement, et pour que l'importateur reçoit sa marchandise il doit effectuer des procédures de dédouanement (l'échange, la déclaration en détail, le contrôle et l'enlèvement), et payer des droits et taxes sur cette dernière. Et tous cela afin de protéger l'économie nationale du pays et s'assurent que les marchandises faisant l'objet des échanges internationaux.

**Mots clés :** commerce international, procédures d'importation, la douane, marchandise, droits et taxes.

## **Summary**

Customs must intervene for all international trade operations (import or export) whatever the nature of the goods and the mode of transport used (sea, air and land), from their arrival in the customs territory until their removal, and for the importer to receive his goods he must carry out customs clearance procedures (exchange, detailed declaration, control and removal), and pay duties and taxes in this last one. And all this in order to protect the national economy of the country and ensure that the goods subject to international trade.

**Keywords:** international trade, import procedures, customs, merchandise, duties and taxes.